

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 14 (1862)

Anhang: Appendice

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

APPENDICE.

RAPPORT À MONSIEUR LE PRÉSIDENT

de la Société jurassienne d'émulation sur le congrès international
de bienfaisance tenu à Londres,

du 9 au 14 juin 1862,

par C. REVEL.

Monsieur le président,

Par votre honorée missive du 15 mai de cette année, vous avez bien voulu me charger de représenter le Société jurassienne d'émulation au congrès international de bienfaisance, lequel devait se réunir à Londres le 4 juin, mais dont l'ouverture n'eut lieu que le 9 du même mois. Le lendemain de mon arrivée dans la métropole britannique ; je me présentai au bureau du congrès, où je me fis inscrire comme délégué de la Société d'émulation. M. Ducpétiaux de Bruxelles, qui remplaçait au bureau M. Twiniag, retenu chez lui pour cause d'indisposition, eut l'obligeance de me remettre le programme et l'ordre du jour de chaque séance du congrès. Ces documents me furent remis trop tard pour me permettre de prendre une part active aux travaux du congrès, les mémoires, rapports, documents, etc., etc., concernant les questions à traiter devant, à teneur du règlement, être déposés entre les mains du comité de direction au moins quinze jours avant l'ouverture de la session.

Les salles spacieuses de Burlington House avaient été mises à la disposition du congrès de Bienfaisance, tandis que le palais de Guildhall recevait en même temps les membres de « l'Association nationale pour l'avancement des sciences sociales. »

Ge fut une idée malheureuse que celle d'appeler simultanément dans deux réunions séparées des hommes accourus de presque tous les pays de l'Europe pour s'occuper de questions sociales qui avaient entre elles la plus intime connexion ; cela fit que les séances générales du congrès étaient souvent moins fréquentées que chacune de ses sections ; ajoutez à cela une diffusion beaucoup trop grande du programme, diffusion qui ne permit pas de traiter à fond les questions les plus importantes, un temps précieux consacré presque exclusivement à la lecture de mémoires plus ou moins intéressants et dont le choix paraît avoir été fait par courtoisie pour le beau sexe, assez fortement représenté au congrès et par déférence pour les délégués des diverses nations, bien plus qu'en vue des objets à traiter, enfin le manque presque total de débats oraux sur les questions à l'ordre du jour, on ne doit pas s'étonner si les résultats du congrès n'ont pas répondu à l'attente générale et aux louables efforts des hommes éminents qui en avaient été les promoteurs. A l'appui de cette assertion qu'il me soit permis d'avoir recours au compte-rendu de la séance finale du 14 juin et de la discussion sur la fréquentation obligatoire des écoles, tel que le donna le *Times*, journal sérieux qui s'était toujours montré favorable à la réunion du congrès. L'article du journal résume trop bien l'aspect général de l'assemblée pour ne pas le citer textuellement : « *Unconscious of the flight of time*, (dit le correspondant du *Times* qui assistait probablement à la séance) *insensible to the tugging of friendly hands at their coat-tails*, *blind to the indication of the watches which they ostentatiously placed before them on the table when they rose to address the assembly, and deaf to the calls of the President and the tinkle of the bell which the secretary rang at the expiry of the time allowed (10 mi-*

nutes), they continued to pour forth torrents of emphatic eloquence. On the one side it was alleged that compulsory education was incompatible with liberty, that it would sap the independence of the people and supply the State with a formidable means of influence, that it would involve immense expense.....

» On the other hand it was contended that true liberty consisted in the development of the capacity of the people to judge between right and wrong and in respecting the rights of all, of children as well as of parents ; that popular education was the most powerful counteragent to despotism and that no expense should be spared to instruct the masses. To the assertions on the one side that « laissez faire » was the true principle of political economy in such a matter , the response was that the State ought to abstain fromd interference with what was good, but prevent what was evil. — As a rule it was observed that those who espoused the cause of compulsory education where of the « chevelu » order, while those who opposed it wore the red or tricolor ribands at their button holes, which bespoke official favour if not official rank.

» Ultimately, after a great deal of confusion, which the President in vain strove te repress, a vote was taken, when the report of the Committee was carried by a majority of 19 to 12. »

Pour l'intelligence de ce vote, auquel ne prit part qu'une bien faible minorité des membres du congrès , ajoutons que les propositions de la commission n'étaient qu'un moyen terme entre les deux opinions en présence.

La première séance du congrès devait être affectée à la discussion préliminaire des deux questions portées au programme, savoir :

1° Convient-il d'accorder à l'Etat la faculté de séparer de leurs parents les enfants moralement négligés, en se chargeant de leur éducation et au besoin, de leur entretien ? et

2° Convient-il que la fréquentation des écoles communales soit obligatoire, et en ce cas, sous quelle forme et dans quelles limites convient-il d'établir cette obligation ?

Mais le discours d'ouverture très-intéressant de l'honorable président, le comte Schaftesburg, lequel passa en revue toutes les institutions de bienfaisance dues à la munificence bien connue du peuple anglais , le rapport non moins intéressant de M. Ducpétiaux sur les travaux préliminaires du comité d'organisation, la présentation du projet de règlement des délibérations du congrès, enfin la nomination des diverses commissions, à l'examen préalable desquelles les questions à traiter avaient été renvoyées, remplirent tellement la séance qu'il fut impossible d'entrer en matière sur les objets à l'ordre du jour.

Les séances suivantes furent entièrement consacrées aux communications verbales des membres et à la lecture des mémoires transmis au congrès. En voici l'énumération.

I. *Condition générale des ouvriers et indigents.*

1. Rapport sur la condition civile et sociale de la Norvège par M. Lilert Sundt.

2. De la condition des ouvriers français , par M. Augustin Cochin.

3. Rapport sur une inspection des localités industrielles de la Grande-Bretagne, par M. Alex. Redgrave.

II. *Institutions de bienfaisance.*

1. Rapport sur l'état actuel de l'assistance publique en Autriche, par le Dr Maurice de Stubenrauch.

2. Mémoire sur les institutions de bienfaisance en Espagne, par le comte d'Alfaro.

3. Rapport sur quelques institutions de bienfaisance de la Suisse, par M. Moynier.

4. Rapport sur les institutions et les œuvres de bienfaisance dans le canton de Neuchâtel, par M. de Perrégaux-Montmollin.

5. Esquisse de la législation anglaise du paupérisme , par M. W.-G. Lumley.

6. Mémoire sur la charité en France , par le vicomte de Melun.

7. Rapport sur les œuvres de bienfaisance des églises protestantes de France, par le baron de Friqueti.

8. Sur l'Union de St-Jean en Bavière , par le conseiller V. Hermann.

9. Statistique des institutions de bienfaisance dans le royaume des Pays-Bas, par M. Baumhauer.

10. Sur les moyens d'assister les détenus libérés , par le major général sir Jebb.

11. De la misère et de l'assistance à Gand , par M. Rolin-Jacquemyns.

12. Des institutions charitables de Londres , par Samuel Gurney.

13. De l'assistance paroissiale , par le révérend vicaire Baker.

14. Profit de retraite et d'assistance en faveur de la vieillesse , l'orphanité et l'infirmité incurable rendant inapte au travail, par A. de la Rousselière de Liège.

III. Institutions de prévoyance.

1. Des caisses de prévoyance des ouvriers mineurs en Belgique, par Aug. Visscherz.

2. Des sociétés de bienfaisance (Friendly Societies), par le révérend Owen.

3. Des caisses de secours de l'administration des postes anglaises, par M. Chetwind.

4. Notice sur les sociétés de secours mutuels en Belgique , par M. Kint de Naeys.

5. Rapport sur la société des amis de Manchester, par M. Hardwick.

IV. Institutions d'éducation et d'instruction.

1. Sur l'éducation des enfants négligés (neglected Children), par Miss Carpenter.

2. Fréquentation des écoles primaires dans le canton de Neuchâtel, par M. de Perrégaux-Montmollin.

3. Ecoles de la classe ouvrière de Londres , par M. Spottiswood.

4. L'orphelinat catholique de Norwood (Surrey), par le comte d'Asseville.

5. Bibliothèque des classes ouvrières , par M. H. Roberts.

6. Sur le langage mimique des sourds-muets , par M. Gosselin, de Paris.

V. *Hygiène et économie domestique.*

1. Derniers progrès hygiéniques en Angleterre , par E. Chadwick.

2. De l'influence de la femme dans la réforme sanitaire , par M^{me} Féson.

3. De l'institution des prix de propreté à Gand , par M. Rolin-Jacquemyns.

4. Amélioration dans les vêtements de la classe ouvrière , par M. H. Roberts.

5. Réforme sanitaire de l'armée , par Miss Florence Nightingale.

6. L'épilepsie considérée au point de vue social , par le comte de Larnage.

7. Sur la nécessité d'une statistique européenne de crétinisme , par le Dr Guggenbuhl.

VI. *Mélanges.*

1. Dispositions gouvernementales concernant l'émigration , par S. Walcott.

2. Recensement des aveugles et des sourds-muets en Angleterre , par J. Hammack.

3. Instruction et entretien des aveugles en Irlande , par le Dr Wilde de Dublin.

4. De l'abandon dans lequel végète le petit sourd-muet , par le chanoine Carton de Bruges.

5. Mesures à prendre pour améliorer la condition des sourds-muets adultes et indigents , par le révérend Baker, vicaire de Fulham.

6. Etablissement de travail à Saltaire , par MM. T. Salt et fils.

7. Des nègres en Amérique , par Miss Redmond.

Une discussion, si même on peut lui donner ce nom, n'eut lieu que dans la séance de clôture du samedi et se ressentit de l'impatience qu'éprouvaient beaucoup de membres d'assister au banquet qui devait les réunir pour la dernière fois à

Sydenham , au Polais de Cristal , dans le sanctuaire de cette merveille des temps modernes, dont peut à juste titre s'éngueillir l'opulente Angleterre.

Bien que 300 membres environ, parmi lesquels un certain nombre de dames appartenant à l'association sanitaire des dames anglaises, se soient fait inscrire au bureau du congrès, les séances ont été peu fréquentées ; beaucoup de membres étrangers profitèrent de leur séjour à Londres pour visiter l'exposition universelle et les nombreux établissements de bienfaisance de la métropole, dus, pour la plupart, à la charité privée, à l'initiative individuelle et qui font le plus grand honneur au peuple anglais. — Le soussigné s'est trouvé plus d'une fois au nombre des déserteurs du congrès , qui allèrent faire une ample moisson d'observations pratiques à la 29^e classe de l'exposition , laquelle comprend tout le matériel de l'enseignement élémentaire, cartes, livres, figures, globes, objets et meubles de collège , jeux , illustrations de la science élémentaire, etc. ; cette collection est due principalement au zèle éclairé de M. Twining, secrétaire et promoteur du congrès de Bienfaisance ; de là à l'exposition des objets d'économie domestique , lesquels appartiennent aussi à la bienfaisance publique , en mettant à la portée d'un chacun, tout ce qui peut satisfaire les besoins matériels , en réunissant l'utilité au bon marché et par là améliorent le sort de ces nombreuses familles agglomérées dans les grands centres de population et dont l'existence et l'avenir préoccupent à juste titre les gouvernements et les philanthropes de tous les pays ; — aux hôpitaux, aux hospices, asiles de la vieillesse et de l'enfance, aux écoles populaires et à cette spécialité anglaise appelée *Raggedschools* (écoles d'enfants en haillons) que nous ne connaissons heureusement pas dans notre patrie, mais qui n'en sont pas moins un bienfait dans un pays comme l'Angleterre, où l'instruction publique est jusqu'à un certain point abandonnée à l'initiative des citoyens et où les derniers degrés de l'échelle sociale sont dans un état d'abandon et de dégradation morale difficile à décrire. — Pardonnera-t-on au soussigné d'avoir manqué à

quelques séances du congrès pour aller accomplir à Barth un pélerinage sacré auprès d'un membre de la Société jurassienne d'émulation, du noble et généreux capitaine Montagu, qui du fond de sa retraite où le retiennent les infirmités inséparables de son grand âge et qui sont les suites de ses campagnes au service de la marine britannique, exerce avec magnanimité la bienfaisance publique et ne cesse de combler de ses dons la vieillesse indigente et les institutions de charité de Neuveville, sa seconde patrie ? il ose l'espérer et ne croit pas devoir entrer dans de plus grands détails sur les travaux du congrès de bienfaisance ; analyser les différents mémoires dont il n'a entendu qu'une lecture fugitive, serait au-dessus de ses forces et de ses souvenirs trop impressionnés par les merveilleux monuments du génie et de l'art qui s'offraient à lui dans cette immense métropole qu'il visitait pour la première fois. Il se voit donc obligé de se référer au compte-rendu des séances et des travaux du congrès qu'il s'empressera de communiquer à la Société jurassienne d'émulation, aussitôt qu'il aura paru dans huit ou dix mois. Il ne peut s'empêcher en terminant d'émettre l'opinion partagée par plus d'un membre du congrès, qu'à l'avenir, les mémoires destinés à être lus dans l'assemblée générale de l'Association internationale de bienfaisance soient adressés assez longtemps d'avance au comité d'organisation pour que celui-ci puisse en faire l'objet d'un rapport raisonnable et imprimé, afin que les séances générales du congrès puissent être exclusivement consacrées à la discussion approfondie des questions mises à l'ordre du jour de la session ; ce n'est qu'en procédant de cette manière que l'on parviendra à un résultat positif et utile pour l'avancement des sciences sociales et de la bienfaisance publique.

P. S. Au moment de terminer ce rapport je reçois le numéro d'août du *Journal des Economistes*, lequel s'exprime comme suit au sujet du congrès de Londres : « L'idée de faire coïncider le congrès international avec la réunion de la Société pour la science sociale, — surtout à un moment où l'Exposition universelle exerçait une puissante attraction sur toutes

les personnes venues à Londres, — c'était là une idée malheureuse. L'intention était excellente, mais depuis l'expérience que nous venons de faire, nous sommes tout-à-fait opposé à ce genre de cumul. Que les réunions soient moins nombreuses si cela ne peut pas être autrement, mais que ses membres puissent être plus assidus, c'est-à-dire, que leur attention ne soit pas partagée entre tant d'autres objets très dignes d'intérêt.

« Ainsi on était à la fois membre des assemblées qui se tenaient à Guildhall et à Burlingtonhouse, — situés à plusieurs kilomètres de distance l'une de l'autre. Les réunions avaient lieu à peu près aux mêmes heures et celles de Guildhall se subdivisaient en six sections, qui siégeaient dans autant de salles distinctes. On s'intéressait toujours aux matières traitées dans au moins deux de ces sections, ce qui aurait rendu nécessaire la présence à la fois en trois endroits différents, en y comprenant le congrès. On allait donc de l'un à l'autre et l'on n'était assidu nulle part. — Quant aux mémoires lus, on n'en donnait que l'énoncé dans les feuilles périodiques. Il y a eu réellement un trop grand nombre de communications pour qu'on pût les discuter ; les débats en ont souffert : on a voulu *le mieux* et on n'a pas obtenu *le bien* »

—————

RAPPORT AU CONSEIL-EXÉCUTIF DU CANTON DE BERNE

sur l'exposition agricole de Lausanne du 23 au 28 septembre 1862,

par A. QUIQUEREZ.

Très honorés Messieurs.

Vous avez bien voulu me déléguer à l'exposition de produits agricoles ouverte à Lausanne par la Société d'agriculture de

la Suisse romande, et je me fais un devoir de vous rendre compte de ma mission.

Déjà l'année dernière la Société jurassienne d'émulation m'avait délégué au concours agricole d'Yverdon et, à cette occasion, j'avais cru qu'il pouvait être utile au Jura bernois de faire agréger ses ressortissants à la Société d'agriculture de la Suisse romande, afin de pouvoir profiter de ses concours et surtout de ses publications. Après l'échange de quelques correspondances, cette Société a ouvert sa porte au Jura et celui-ci a déjà plus de cinquante membres agrégés, mais presque tous des districts des Franches-Montagnes et de Courtelary.

Comme membre du comité et ayant constamment servi d'intermédiaire, j'ai pris la liberté d'écrire à MM. les préfets du Jura pour leur proposer d'engager les maires des communes à se faire recevoir membres de cette Société, ou tout au moins pour qu'ils s'abonnent au journal qu'elle publie par cahiers trimestriels, afin que ces écrits très importants et instructifs se répandent dans le pays. Je ne sais s'ils ont partagé mon opinion à ce sujet, mais c'était un moyen peu dispendieux (4 ou 5 fr. par an) pour procurer aux communes d'excellents écrits agricoles.

Le Jura bernois, par sa position en dehors des voies ferrées, est de plus en plus dans l'isolement. L'année dernière il n'a pu envoyer que très peu de bétail au concours d'Yverdon et cette année il n'y a eu qu'un seul exposant à Lausanne pour les fromages de Bellelay, qui ont obtenu le second prix de cette branche de produits. Cependant cette exposition méritait plus de sympathie de la part du Jura. Si la difficulté du transport ne lui permettait pas d'y envoyer ses produits, plusieurs personnes auraient pu visiter l'exposition qui offrait de nombreux sujets d'étude et qui prouvait que la Suisse occidentale est en progrès agricole. Du reste, cette rareté des Jurassiens à Lausanne s'explique de nouveau par l'éloignement des chemins de fer et par les frais de voyage.

La première classe de l'exposition comprenait les plantes

alimentaires, fourragères et industrielles, représentées par 100 exposants, dont 20 pour les céréales, 34 pour les pommes de terre, et 47 pour des racines, légumes, plantes fourragères, oléagineuses, etc.

L'établissement industriel de Saint-Triphon, dont les appareils de distillation ont été établis par un Jurassien, M. Buchwalder, a obtenu la prime d'honneur pour la culture des betteraves, des pommes de terre, de l'avoine et du sorgho, comme aussi le premier prix pour les produits de la distillerie. Quelques autres maisons et particuliers avaient exposé des séries de céréales offrant le plus grand intérêt par les notes qui les accompagnaient. Des calculs indiquaient les produits comparatifs de chaque espèce de céréales, et l'on pouvait remarquer que certaines variétés avaient donné jusqu'à 19 pour un, tandis que d'autres, avec la même culture, n'arrivaient pas même à la moitié de ce produit.

La culture des betteraves ne paraît pas encore faire partie de l'assolement régulier des cultures ordinaires, mais on voit qu'elle tend à acquérir plus d'extension. Plusieurs de ces racines atteignaient un poids et une grandeur considérables.

Les pommes de terre étaient fort bien représentées. J'ai surtout remarqué l'espèce appelée petite grise ou de Saxe, qui prospère parfaitement dans le Jura et qui est peu sujette à la maladie. J'ai dû observer que les pommes de terre de grande dimension, renfermant proportionnellement plus d'eau et moins de féculle que les espèces plus petites, étaient plus souvent atteintes par la maladie que celles à tissu plus serré et plus riches en féculle. Il résulte de là que les grandes pommes de terre sont d'une culture plus chanceuse, qu'elles tiennent beaucoup de place à la cave et dans l'estomac et qu'elles ne nourrissent pas en proportion de leur volume.

Le maïs avait de beaux épis et de nombreuses variétés. Il mériterait plus d'attention de la part des Jurassiens. J'en cultive depuis près de vingt ans et il a constamment mûri et donné de bons résultats.

Les plantes fourragères et oléagineuses étaient en grand

nombre. Il y avait sous ce rapport matière à réflexion et à imitation. On pourrait cultiver avec succès dans le Jura beaucoup de plantes qui prospèrent chez nos voisins et qui leur donnent des produits avantageux.

L'horticulture avait des produits très remarquables. Ils auraient pu figurer avec distinction sur les marchés des plus grandes villes. Ce n'est pas la nature seule qui avait fait croître ces magnifiques légumes ; on voyait évidemment qu'il avait fallu les soins assidus et intelligents du cultivateur.

Il en était de même de la seconde classe de l'exposition, comprenant les fruits et renfermant les produits de cent exposants. Les deux prix d'honneur ont été remportés, l'un par un exposant de Genève, qui avait 260 espèces de pommes et de poires, et l'autre de Lausanne, qui offrait 44 espèces de poires d'une beauté et d'un choix sans pareils.

Les Jurassiens auraient pu trouver des fruits dont la culture dans leurs vallées serait plus profitable que celle de fruits plus communs, et qui prospéreraient tout aussi bien. On pourrait, à peu de frais, se procurer des greffes dans la Suisse romande et doter le Jura de fruits nouveaux. Déjà les fruits suisses se transportent à l'étranger, et ce commerce ne manquera pas de prendre de l'extension.

Quelques collections de 25 à 40 espèces de raisins indigènes ou étrangers indiquaient qu'on cherche à introduire en Suisse de nouvelles espèces qui déjà produisent des vins fins ou plus recherchés.

La troisième classe, embrassant des produits très variés, avait 155 exposants, dont plus de 100 pour les vins et 15 seulement pour la fromagerie et la laiterie. Les fromages étaient trop peu représentés. Ce sont des demi-gras qui ont obtenu la première prime, et la seconde a été donnée à M. Hoffstetter pour des fromages de Bellelay. Un modeste vacher de Montbovon avait exposé un chalet avec toutes ses dépendances et son personnel, construit en beurre frais de la plus belle apparence et du meilleur goût. Il y avait là le tra-

vail d'un artiste fort habile et un produit agricole fort envié; aussi lui a-t-on donné le premier prix.

Les échantillons de vins suisses indiquaient, par leur multitude et leur variété, qu'on se trouvait dans la partie de la Suisse la plus favorisée par la nature pour la culture de la vigne. Beaucoup de ces vins provenaient de plants nouveaux importés de l'étranger et prouvant qu'on pouvait introduire de grandes améliorations et variétés dans les vins suisses. Cette exposition renfermait tant de vins rivaux que les plus habiles dégustateurs ont dû faiblir plus d'une fois dans leur tâche et se relayer, comme pour une pénible corvée.

La troisième classe comprenait aussi quelques objets plus ou moins étrangers aux produits agricoles. La briqueterie en particulier offrait de beaux échantillons pour l'ornementation des jardins et la construction des maisons. A ce sujet, on doit remarquer que le Jura bernois possède les argiles les plus précieuses pour la fabrication de toutes les espèces de poterie et de briqueterie. Les argiles réfractaires y abondent et pourraient rivaliser avec celles de Longeau, de Matzendorf et autres, si recherchées en Suisse et à l'étranger. Si le Jura n'a pas de voies ferrées pour transporter au loin ces lourds produits, il devrait du moins améliorer ceux destinés à des marchés plus rapprochés. On foule aux pieds les argiles réfractaires, et l'on fabrique tout à côté des vases et des briques qui ne tiennent pas au feu. Sous ce rapport encore, les Jurassiens auraient trouvé à Lausanne de nombreux sujets de réflexion et d'imitation.

La quatrième classe présentait une longue galerie ornée de fleurs fournies par plus de trente-huit exposants. Cependant, à raison de la difficulté de transporter ces objets délicats, il n'y avait guère que Lausanne et ses environs qui fussent convenablement représentés. On remarquait avec étonnement une fort belle collection de fleurs cultivées à la Chaux-de-Fonds. On distinguait aussi de fort beaux dahlias dont on peut se procurer les racines à 10 francs la douzaine.

La cinquième classe avait amené 32 exposants. Elle était
6.

formée des animaux de basse-cour et elle devait comprendre la pisciculture. Mais, par suite de la difficulté des transports, celle-ci était absente, et l'on ne voyait qu'une truite du poids de 22 livres, pêchée le jour même.

La volaille était surtout représentée par des sujets de races étrangères, et il n'y avait que peu de volaille du pays. Les grandes poules indiennes peuvent être fort intéressantes dans les basses-cours des grandes maisons, où l'on ne compte pas le prix de la nourriture, mais seulement la beauté d'une pièce au moment de la mettre à la broche ou sur la table. Il n'en est pas de même pour les cultivateurs ordinaires et, dans leur intérêt, ils devraient se contenter de poules de taille moyenne, s'accommodant d'un logement plus modeste, moins exigeantes pour leur nourriture et fournissant cependant des œufs tout aussi gros et en plus grande abondance. Lorsque vers l'âge de quatre ans, elles commencent à pondre plus rarement, on peut encore les engraisser avec facilité.

Les espèces trop petites ont le défaut de ne donner que des produits peu importants. Parmi les variétés qui nous ont paru les plus recommandables, on peut indiquer les poules hollandaises, ressemblant à celles dites de Crevecœur et de Bourgogne. La race Dorking paraît déjà bien grande pour les ménages ordinaires. On doit se méfier de l'introduction de ces grandes races et surtout des poules indiennes. Déjà on entend la voix formidable des coqs brahmas retentir dans nos villages et ils menacent d'abâtardir les espèces indigènes plus recommandables. Une paire de ces grandes poules était estimée 50 fr. ; deux canards normands 80 fr. ; deux lapins béliers, de très grande taille, 45 fr. Les oies de Toulouse, grandes comme des cygnes, ont obtenu le premier prix.

L'ensemble de cette exposition embrassait les produits de plus de 400 exposants. Le choix de l'emplacement, sur la promenade de Montbenon, était des plus heureux. D'un côté on avait les bâtiments pavoisés où étaient étalés tous les beaux produits agricoles de la Suisse romande, et de l'autre une vue

magnifique sur le Léman qui n'est plus qu'à demi un lac suisse.

Le comité de la Société et celui de l'exposition avaient donné tous leurs soins à cette entreprise d'utilité publique et la foule des visiteurs leur a prouvé qu'on avait su apprécier leurs travaux et leurs soins, en même temps qu'on attachait un grand intérêt à cette exposition des produits de la Suisse occidentale. Des milliers de personnes, appartenant à la classe urbaine et étrangère, ont pris part à cette fête dans la journée du samedi, et le dimanche on a vu arriver des masses de campagnards avides d'admirer ces belles choses que plusieurs d'entre eux avaient aidé à cultiver et que beaucoup d'autres ne manqueront pas de cultiver à l'avenir. Un grand nombre étaient fiers de voir leurs produits surmontés d'un écriteau indiquant quel prix ils avaient remporté, et ceux-là mêmes qui n'étaient pas primés, pouvaient apprécier l'impartialité des jurés.

Les récompenses se sont composées de :

11 grands prix d'honneur, de la valeur de 100 fr. l'un, soit quelques pièces d'orfèvrerie et une médaille d'argent ;

17 prix d'honneur de seconde classe, estimés à 65 fr. l'un, soit une pièce d'argenterie et une médaille ;

48 premiers prix, de 40 fr. l'un, avec médaille de bronze ;

64 seconds prix, de 25 fr.

61 troisièmes prix de 15 fr., et enfin beaucoup de mentions honorables.

Il est à regretter que le Jura bernois ait eu aussi peu d'exposants et de visiteurs, car nous n'avons remarqué que M. Gouvernon des Bois, membre du jury, et quelques personnes des districts les plus voisins. Il y avait là tout avantage à étudier cette exposition si éminemment utile et encourageante pour l'agriculture et si honorable pour la Société même qui l'a organisée. Aussi au banquet qui a suivi cette fête, on a vu un membre du Conseil fédéral et les représentants de plusieurs gouvernements cantonaux prendre l'un après l'autre la

parole et porter des toasts en honneur de cette fête nationale d'agriculture.

Telles sont, mes très-honorés messieurs, les observations que j'ai pu recueillir dans la mission que vous avez bien voulu me confier et que je m'empresse de vous communiquer pendant que ma mémoire est encore fraîche.



L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET L'ARMÉE SUISSE,

par M. GIRARD, colonel fédéral.

Il se rattache, Messieurs à ce sujet des questions que la plupart d'entre vous connaissent déjà à fond; tous les assistants les ont déjà quelque peu développées; aussi ce ne sont pas des choses nouvelles que je viens vous communiquer. Je veux au contraire simplement chercher, dans la mesure de mes forces, à provoquer la mise en pratique *de ce que*, dans votre sagesse distinguée et dans votre patriotisme, vous reconnaîsez comme digne d'une résolution de votre part, aussi bien que d'une prompte et effective réalisation.

L'instruction publique, en adoptant dans le cadre des branches de l'enseignement primaire, la gymnastique et surtout les exercices militaires, pourrait rendre de très grands services à l'armée suisse.

Cette innovation à introduire aussi généralement que possible dans notre Jura est bien digne d'attention, en vue des utiles conséquences qui en découleraient si on la réalisait.

L'armée est digne d'être secondée par l'instruction publique.

Je veux essayer de le faire comprendre à ceux qui n'en auraient pas encore la plus ferme conviction.

En 1815, les milices suisses comptaient à peine 30,000 hommes.

Jusqu'en 1830, l'étranger avait une puissante influence dans les affaires de notre pays.

En 1847, nous n'avions encore qu'une armée de milices.

A cette époque, on vit pour la dernière fois la main de l'étranger, en flagrant délit, dans nos démêlés intérieurs.

En 1856, pendant l'occupation des frontières du Rhin, alors qu'elles étaient menacées par les Prussiens, le général Dufour a dit : « La Confédération suisse possède désormais une belle et bonne armée. »

Depuis lors, que de progrès n'a-t-elle pas encore faits ? !

Le temps est fort heureusement passé où l'on discutait sur la nécessité, pour la Confédération suisse, d'avoir une armée et de faire des sacrifices matériels pour son entretien et son instruction en temps de paix.

Chaque Suisse, à moins de ne pas tenir à l'indépendance de son pays, est convaincu que notre armée est la base la plus solide de nos libertés et de notre neutralité.

Le temps est arrivé où, dans plusieurs des grands Etats de l'Europe, mais plus particulièrement en Allemagne, on voit de plus en plus se former une conviction inébranlable, que le système militaire suisse est le plus parfait au point de vue du bonheur des peuples, parce qu'il permet, avec le moins de frais, de mettre en campagne, pour la défense de la patrie, l'armée relativement la plus considérable.

L'histoire contemporaine la plus récente constate que la Confédération, *notre patrie !* gagne de plus en plus l'estime des autres peuples de l'Europe, à cause du jeu régulier de ses institutions politiques et spécialement à cause des remarquables résultats que produisent ses institutions militaires.

N'êtes-vous pas, Messieurs, comme moi convaincus que la Suisse paraît remplir une destinée de la Providence, toute favorable aux développements de la civilisation et des libertés des peuples des Etats voisins ?

L'armée suisse est et doit être la gardienne dévouée de nos

institutions. Elle est toujours préparée aux plus grands et aux plus nobles sacrifices.

Il est important qu'elle soit le plus possible instruite.

C'est à elle qu'il appartient d'empêcher que des despotes ennemis du bonheur des peuples , en nous ravissant notre autonomie, ne suppriment au centre de l'Europe le foyer resplendissant de notre tranquille patrie.

Sont-ce là des vérités ? — Mais elles sont évidentes !!

Alors il est du devoir de tous les citoyens, et plus spécialement de ceux de la classe la plus instruite, de faire en faveur de l'armée fédérale tout ce qui est en leur pouvoir et de contribuer à la réalisation de tous les perfectionnements utiles qu'elle est susceptible de recevoir.

Une certaine surprise s'emparera peut-être de vos esprits en m'entendant poser la question suivante : La Société jurassienne d'émulation peut-elle être utile à l'armée suisse ? — Je dis : Oui. — Notre Société peut lui rendre des services relativement importants. Je vais à cet égard donner quelques explications.

Pour ceux, militaires ou personnes civiles, qui ont eu l'occasion de faire des comparaisons entre les troupes des différents cantons , il est évident que les meilleures et les plus disciplinées appartiennent aux cantons qui possèdent des institutions de cadets.

Il n'est pas moins vrai, dans notre canton , que la supériorité des unités tactiques allemandes sur celles que fournit le Jura, est l'effet de la même cause, savoir : le grand développement donné aux exercices militaires dans les écoles secondaires et supérieures.

Dans le Jura, si l'on en excepte les colléges de Bienne et de Neuveville, qui ne produisent que peu ou point d'effet au point de vue militaire sur les troupes jurassiennes , nous ne possédons quelque chose d'analogue qu'à Porrentruy ; cela n'est absolument pas suffisant.

Depuis que je ne cesse de suivre avec le plus grand intérêt tous les détails que donnent les journaux , touchant les exer-

cices et les manœuvres militaires des collégiens, dans les cantons de Zurich, d'Argovie, ainsi que dans l'ancien canton, j'ai déjà bien des fois eu la pensée de prendre l'initiative d'une organisation militaire des classes supérieures des écoles primaires de notre Vallon, pour autant que les circonstances locales ne s'y opposeraient pas d'une manière absolue. Mais j'ai dû y renoncer, l'affaire me paraissant au-dessus de mes forces individuelles.

Dans mon opinion, il appartiendrait à la Société jurassienne d'émulation de prendre la chose en mains, et après l'avoir popularisée par la presse, d'organiser simultanément cette institution, d'abord dans toutes les paroisses où il ne se présenterait pas trop de difficultés, puis ensuite et peu à peu, d'une manière de plus en plus générale.

Il me semble que ce serait faire une œuvre patriotique et qu'il nous appartiendrait, à nous population frontière, de donner ainsi à l'ensemble de notre nation un témoignage du prix que nous attachons à notre liberté et à l'indépendance de notre patrie.

Dans ma pensée, voici à peu près et en quelques traits comment cette institution devrait être organisée :

Les districts seraient divisés en arrondissements.

Par exemple : *Franches-Montagnes* en deux : 1^o Les Bois, Noirmont et Saignelégier ; 2^o Montfaucon et St-Brais.

Moutiers, aussi en deux : 1^o Val de Tavannes, 2^o val de Moutiers.

Courtelary, en trois : 1^o Tramelan, 2^o Corgémont et Courtelary, 3^o St-Imier, Sonvillier, Renan et Ferrière.

Et ainsi de suite.

Chaque arrondissement fournirait une ou deux petites compagnies.

De 12 à 16 ans, service obligatoire dans les cadets.

Le costume aussi simple que possible : Blouse et casquette.

Chaque semaine, un exercice militaire de 2 heures.

L'instruction serait donnée, sans frais, par des officiers de l'élite.

Cela a lieu ainsi dans d'autres cantons ; pourquoi n'en serait-il pas ainsi chez nous ?

L'Etat fournirait l'armement aux commissions d'école, sous leur responsabilité en ce qui touche le bon entretien.

Les cadets de 12-13 ans resteraient sans armes et feraient de la gymnastique militaire, combinée avec l'école du soldat.

Chaque année, il y aurait dans chaque district des exercices (manœuvres de bataillon) pendant un jour.

Tous les deux ans, pendant deux jours, une réunion générale de tous les cadets jurassiens âgés de 13-16 ans. Cela, dans une localité centrale qui présenterait la possibilité de cantonnements resserrés.

Il pourrait arriver que de temps à autre, les cadets de tout le canton fussent réunis à Berne. Quelle fête pour la jeunesse jurassienne !

Les frais de ces réunions centrales et de district ne pourraient jamais être bien considérables, car chaque cadet devrait prendre ses vivres dans son sac, et dans les cantonnements coucher sur la paille.

Ces courts détails d'organisation me paraissent suffire pour faire comprendre la possibilité de l'exécution.

Ma proposition sera-t-elle goûtée ? J'aime à croire qu'on sent le besoin de faire quelque chose d'analogue à ce qui se passe ailleurs en Suisse, par exemple en Argovie. J'aime à croire que l'on mettra, sans trop tarder, la main à l'œuvre pour créer une institution que pour ma part je considère comme une des plus intéressantes que l'on puisse imaginer.

Pourrions-nous être indifférents et ne pas trouver du plaisir à voir notre jeunesse, dès l'âge de 12 ans, dans des exercices militaires, prendre des habitudes d'ordre, de discipline et d'obéissance ? Je ne le crois pas. Ce qui existe au Locle et à la Chaux-de-Fonds peut certainement être établi, non-seulement dans nos villes et dans nos villages industriels, mais aussi dans la plupart de nos grands villages agricoles.

Le concours des instituteurs jurassiens, parmi lesquels

se développe de plus en plus une superbe vie intellectuelle et patriotique, ne fera pas défaut. J'en ai la conviction.

Il suffira, pour la pleine réussite de l'entreprise, qu'une commission centrale, ferme et surtout persévérente, prenne la chose en mains, étudie, fasse des règlements, en obtienne la sanction, crée, organise, désigne les officiers instructeurs, établisse dès le commencement une bonne tradition à suivre, enfin veille avec une sainte sollicitude sur toute l'organisation pour la perfectionner et lui imprégner l'esprit d'une durable existence.

Si, adoptant mes idées, vous acceptiez le patronage de cette utile institution, ce serait pour la jeunesse jurassienne et pour les milices de nos contrées, avantageux à un haut degré.

S'il en était ainsi, ce que je désire vivement, alors prenez l'initiative de cette création ; nommez dans votre sein une commission qui se mette de suite à l'œuvre. Faites traiter dans nos journaux l'introduction des exercices militaires dans les écoles ; enfin, prenez toutes les mesures pour que, dès le printemps, on voie dans nos belles vallées des hommes mûrs, apprenant aux enfants, déjà dès l'âge de 12 ans, une partie de ce qu'il est indispensable de savoir pour occuper dignement une place dans l'armée fédérale, qui n'est pas autre chose que la nation armée.

Il s'agit donc d'élargir le cadre des branches de l'instruction primaire, en y introduisant les exercices militaires, combinés avec la gymnastique, rendue également obligatoire, surtout pour les plus jeunes catégories, auxquelles on ne donnerait pas de suite des armes.

On peut être assuré d'avance d'avoir du gouvernement, non seulement tout l'appui désirable, mais d'en obtenir souvent un concours très effectif.

Si l'on parvenait à exécuter le plan que j'ai esquissé, il ne faut pas croire que tout cela ne serait qu'un jeu d'enfants.

Tout en jouant, nos jeunes générations apprendraient une

foule de choses aussi utiles qu'indispensables pour leur future vie militaire.

Lorsque viendra la garnison d'instruction, ils seraient bien dégrossis en arrivant sous les ordres de l'instructeur. Là, ils feraient des progrès rapides pour devenir des modèles de soldats citoyens.

C'est certainement des rangs de nos cadets que sortiraient nos officiers d'élite. Ceux-ci seraient d'autant plus capables qu'ils se seraient bien appliqués aux exercices militaires de leur jeune âge.

Dans les écoles spéciales d'aspirant au grade d'officier, il pourrait être consacré plus de temps à l'enseignement des branches supérieures de l'art militaire. Cela apporterait un remède au défaut d'officiers subalternes suffisamment capables, défaut dont nos troupes jurassiennes souffrent visiblement.

Enfin, outre tous les avantages qui viennent d'être énumérés, l'instruction militaire donnée aux cadets par beaucoup d'officiers servirait à ceux-ci, peut-être sans qu'ils s'en doutassent, de cours de répétition. Ils arriveraient ainsi à une connaissance approfondie d'une partie des règlements militaires.

N'hésitons donc pas, Messieurs, prenons la création de cette belle institution sous le patronage de notre Société. Mettons-nous à l'œuvre dans le sens indiqué.

Nous ferons ainsi une œuvre éminemment utile, puisqu'elle contribuera au développement de quelques unités tactiques de l'armée fédérale, de cette armée qui n'est rien autre que la nation en armes, veillant au salut de notre liberté et à la conservation de notre chère indépendance.



NOTES SUR LES ÉVÈNEMENTS

relatifs principalement à l'abbaye de Bellelay,

PAR LE P. BERNARD PALLAIN,¹

chanoine de Bellelay et curé des Genevez à partir de l'année 1737.

Traduites de l'original latin en 1862,

et communiquées par P. MANDELERT.

Causes des troubles de l'Evêché de Bâle. — L'an 1737, comme une grande discorde régnait entre Jean-Conrad, Prince-Evêque de Bâle et ses sujets, tant à cause des impôts dont ces derniers étaient obérés que par suite de la suppression de leurs priviléges, accordés même par les empereurs, il s'en suivit des différents et des procès, qui après avoir été long-temps pendus près des cours suprêmes de Wetzlar et de Vienne en Autriche, ne purent pas même être apaisés par un commissaire de l'empereur Charles VI, envoyé à Porrentruy.

Mort du prince Jean-Conrad. Jacques-Sigismond lui succède. — Ce fut au milieu de cet état de choses que mourut le prince Jean-Conrad, le jour même de la St-Joseph (19 mars.) Jacques-Sigismond de Reinach lui succéda, élu à l'unanimité par le chapitre, à la satisfaction de tout le monde. Il était précédemment revêtu de la dignité de prévôt de l'église de Bâle. Tous espéraient que cette élection mettrait fin aux différends et aux procès qui agitaient ses Etats. Vain espoir comme l'avenir le prouva.

Sa consécration dans l'église des Jésuites. — Le jour de la consécration de l'Evêque nouvellement élu étant fixé, le nonce

(1) Bernard Pallain, de Porrentruy, mort à la Porte-du-Ciel, le 6 avril 1782.

apostolique à Lucerne, Jean-Baptiste Haus, évêque de Massola, suffragant de l'évêque de Bâle, et le révérendissime abbé de Bellelay, Jean-Baptiste Sémon, furent invités à la cérémonie. Ce dernier reçut le 23 juin 1738, une lettre du Prince-Evêque qui l'invitait de la manière la plus gracieuse d'assister à la solennité de sa consécration, le 29 du même mois, dans l'église des Jésuites à Porrentruy. L'abbé de Bellelay, charmé de cet honneur, se mit en route, accompagné du R.P. Charles Froidevaux et de deux domestiques.

L'abbé de Bellelay est invité à cette solennité. — Il arriva à Porrentruy la veille de la consécration et descendit dans le logement qui lui avait été préparé, dans la maison de M. Pallain, cousin germain de celui qui écrit ceci. Mais à peine son arrivée fut-elle connue du Prince-Evêque, que, par son ordre, une voiture vint le chercher pour le conduire avec le P. Charles au château, où il dîna en compagnie du futur Evêque Sigismond, du suffragant de l'Evêché et de nombreux convives, formés de la noblesse. Il dîna encore dans la même compagnie les deux jours suivants.

1738. — Après la solennité, le Prince fit présent à l'abbé d'une cafetière en argent, de deux tasses en porcelaine de Chine et de deux cuillers en argent, en témoignage de sa reconnaissance. L'abbé de Bellelay rentra dans son monastère, enchanté de son voyage.

Il bénit l'église de Grandgourd. — Vers la même époque, l'abbé se rendit à Grandgourd avec le R. P. Godefroi Jourdain, sous-prieur, pour y bénir l'église récemment construite. Dans cette cérémonie, il ne prit que la mitre et non la crosse. Le lendemain, il alla à Porrentruy pour solliciter de l'Evêque nouvellement consacré la confirmation des priviléges de son abbaye ; ce qu'il obtint gracieusement.

Légs de M. François, proposé au chapitre de Bellelay. — Le 30 août 1738, l'abbé de Bellelay reçut une lettre du R^{me} prévôt de Moutier-Grandval, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de M. François, custode de ce chapitre, récemment décédé. Cette lettre l'informait que le défunt avait fait un legs pieux,

pour la fondation d'un anniversaire perpétuel et quotidien, en exprimant le vœu que la maison de Bellelay acceptât cette fondation, moyennant une somme à payer par les héritiers du testateur. L'abbé proposa cette offre au chapitre, et soumit deux questions : 1^o Le chapitre veut-il accepter ou refuser l'anniversaire qui lui est offert ? 2^o S'il l'accepte, à quelles conditions ? La première question fut résolue affirmativement à la majorité d'une seule voix ; la seconde resta indécise jusqu'à ce que l'on eût fait venir l'un ou l'autre des héritiers, qui étaient alors réunis à Delémont.

Légs accepté. — Quelques jours après, le frère du défunt vint donc à Bellelay et renouvela la question qui était restée indécise. Le chapitre fut de nouveau convoqué, et il fut résolu qu'on accepterait cette fondation pour la somme de 10,000 livres de Bâle. Après quelque hésitation, cette condition fut acceptée ; la somme susdite fut promise, et le contrat fut ratifié par l'Ordre et par l'Evêque.

Peu de jours après, l'abbaye de Bellelay fit une acquisition plus utile et beaucoup plus profitable, dans la personne du R. M. Dusauley, prêtre de Porrentruy. Cet ecclésiastique vint à Bellelay vers la fin du mois d'août 1738 : profondément imbu de sentiments religieux, il resta dans le monastère pendant dix jours, sous prétexte de faire une neuvaine de 9 jours en l'honneur de sainte Claire. C'est pendant son séjour qu'il découvrit aux supérieurs les secrets de son âme, jusqu'à ce que, par l'entremise de ceux-ci, ils fussent communiqués à tous les religieux, à qui un silence absolu fut imposé en vertu de la sainte obéissance et jusqu'à ce qu'il fût retourné à Porrentruy. Il avait demandé d'y aller quelque temps, afin de prendre ses dernières dispositions.

Arrivée de M. Dusauley à Bellelay. Son admission au nombre des religieux. — Cette nouvelle, agréable au chapitre, fut acceptée avec satisfaction : l'abbaye devait en recueillir un héritage important. C'est pourquoi Melchior-Joseph Dusauley fut admis, du consentement de tous, à partager la table commune. En reconnaissance de cette admission, il légua, par

une donation irrévocabile, tous ses biens à l'abbaye de Bellelay, sauf une faible portion. Ses biens avaient une valeur excédant 20,000 livres de Bâle, parmi lesquels une maison à Porrentruy, à proximité de l'église paroissiale, dont le prix, avec ses dépendances immobilières est estimé à 6,000 livres de Bâle.

Pour ne pas se montrer ingrat à ce bienfait, le chapitre promit à M. Dusauley, sans qu'il l'eût demandé, et de son vivant : 1^o un anniversaire annuel ; 2^o un entretien analogue à sa condition, soit dans la nourriture, les vêtements et le logement ; 3^o la célébration solennelle de la Saint Joseph, son patron, le troisième dimanche après Pâques de chaque année ; 4^o le couvent ajouta qu'il demanderait pour lui au général la communion des bonnes œuvres de tout l'Ordre.

Ces dispositions étant prises on fixa le jour de son départ de Porrentruy et il fut convenu que le lendemain du rosaire deux religieux seraient envoyés à Porrentruy, et que M. Dusauley, nouvel Alexis, se servirait du même équipage pour se rendre à Bellelay, à l'insu de ses parents, sans consulter ses amis, tandis que les deux religieux monteraient au château, et exposeraient au Prince les circonstances de cette affaire. Bientôt la fuite de cet autre Alexis se divulga non-seulement dans la ville, mais dans tous les environs ; ce qui excita l'étonnement chez les uns, la tristesse chez les autres, les murmures de quelques-uns : tout le monde en fut surpris. L'abbaye de Bellelay en éprouva beaucoup de satisfaction et félicita son nouvel hôte de son arrivée. Ce nouveau conventuel vit très content de son sort : quoique dénué de ses biens temporels, il se repaît de la consolation céleste. Qu'il vive heureux et longtemps et que chacun ait des égards pour lui.

1739.—Institution de la fête patronale de St-Joseph.—En 1739, le 3^e dimanche après Pâques, nous avons célébré solennellement, avec toute la pompe que nous avons pu déployer, la fête patronale de Saint-Joseph. Le monastère a fait choix de ce prince pour patron à perpétuité, et en mémoire de la fête de l'heureux époux de la Sainte-Vierge, il a fait suspendre

à l'honneur de Saint-Joseph, un beau tableau dans l'église, avec cette inscription :

A l'époux de Marie, patron des fidèles.

Nous attendions un grand concours de peuple, car cette fête avait été annoncée dans onze paroisses. Mais contre toute attente, un petit nombre de fidèles assistèrent à cette solennité. Ce jour-là le temps fut si mauvais, qu'on osait à peine sortir de chez soi, à cause de la violence du vent, de la neige et de la pluie. Malgré ce contre-temps, nous avons inauguré la fête au son du cor et au bruit du tambour, avec l'orgue et des instruments à cordes, et au bruit des détonnations des mortiers et du bruit éclatant des cymbales en accord, pour transmettre le souvenir de cette fête au dernier de nos arrière-neveux. Nous avons tous prié Dieu de prendre cette abbaye sous sa protection, et de la combler de bienfaits en l'honneur de saint Joseph.

Renouvellement de la confrérie de la Pierre et Bellelay. — Le 6 juillet de la même année, arrivèrent deux religieux du couvent de la Pierre, délégués par leur révérendissime abbé pour conclure l'acte de confraternité entamé depuis long-temps, mais non encore arrêté, entre cette abbaye et Bellelay. Notre révérendissime abbé les reçut avec joie ainsi que tout le couvent, parce que nous désirions vivement que les obligations réciproques des confrères fussent fixées et déterminées d'une manière précise. Le plus souvent, ces obligations étaient ignorées, si pas de tous au moins des plus jeunes. Les différents confrères faisaient aussi des prières différentes pour les morts. Le plus souvent ceux de Bellelay disaient une messe privée pour les défunt du couvent de la Pierre, et ceux-ci ne disaient qu'une messe conventuelle avec les vigiles des morts. Ainsi, dans le but de faire disparaître toute incertitude et de bannir toute ignorance, toute inégalité qui ne convient nullement entre confrères, une convention en cinq ou six articles fut arrêtée de part et d'autre, pour la gloire de Dieu et l'utilité commune des deux monastères et dans l'intérêt d'une bonne amitié. La confrérie fut ainsi constituée ou plutôt instituée de

nouveau. On peut lire ces articles dans l'instrument authentique dressé à cet effet, conservé en doubles dans les archives des deux monastères. Cela étant fait, on rendit grâces à Dieu par un *Te Deum* solennel, avec accompagnement de l'orgue et au son des cloches, et les deux religieux de la Pierre s'en retournèrent chez eux.

1740.—Entrée des Français dans le pays. — Le 2 avril 1740, des soldats français vinrent à Porrentruy par ordre du Roi, en vertu de l'alliance conclue entre sa majesté et le Prince-Evêque de Bâle. Ces soldats étaient au nombre de 800, dont deux cents cavaliers et 600 fantassins. Ils furent bientôt disséminés dans les maisons particulières, non seulement au détriment des habitants, mais à leur grande frayeur, jusqu'à ce qu'on eût construit des casernes pour les loger.

Pierre Petignat est arrêté. — A peine ces soldats étaient-ils arrivés à Porrentruy, qu'ils se répandirent par groupes dans les villages voisins, à la recherche des sujets rebelles au Prince-Evêque. Le chef de la rébellion, Pierre Petignat, de Courgenay, ne fut pas trouvé à son domicile ; il s'était rendu à Berne avec deux citoyens du même parti pour demander du secours au gouvernement bernois. A son retour il fut arrêté à Bellelay, près de la tuilerie, avec ses deux compagnons de voyage, par des espions envoyés de la part du Prince. De là ils furent conduits à Saignelégier, et ensuite à Porrentruy où ils furent jetés dans une étroite prison.

La colère des paysans est à son comble. — Cette capture que le gouvernement du Prince désirait si vivement, excita une grande fermentation dans le peuple ; les paysans se répandaient en invective surtout contre le monastère de Bellelay, comme s'il eût trahi les captifs. Ce qui mit le comble à leur fureur contre cette abbaye, c'est qu'ils s'imaginaient que l'abbé, président des Etats de l'Evêché, les avait trompés et les avait abandonnés pour embrasser le parti du Prince. Cette opinion, quoique très-fausse, irrita tellement les paysans qu'ils ne se gênaient pas de crier tout haut qu'ils ravageraient notre monastère par le fer et le feu.

Frayeur à Bellelay. — D'un autre côté, nous avions reçu la nouvelle que des soldats français viendraient bientôt à Bellelay, pour saisir et emmener le révérendissime abbé fort injustement accusé de favoriser la rébellion, et pour disperser tous les religieux, après avoir tout ravagé pour les laisser sans ressources; cela devait s'exécuter, disait-on, le 10 ou le 12 du mois de mai courant. Cette nouvelle ne laissa pas que d'effrayer le révérendissime abbé Jean-Baptiste Sémon et tous les religieux; pendant la nuit nous fîmes conduire à Bienna nos objets les plus précieux, ou nous les cachâmes dans l'abbaye même. Mais grâces à Dieu et à saint Joseph, pendant la fête duquel nous avions reçu ces nouvelles si tristes, les menaces s'évanouirent en fumée, et nous sortîmes sains et saufs de ce mauvais pas, quoique non sans crainte ni sans frayeur.

Nous en échappons pour la peur. — Dans le courant du mois de mai de cette année, la neige tomba presque pendant huit jours sans discontinuer; le soleil semblait avoir perdu toute sa chaleur.

Pétition de Bellelay à son Altesse. — Au commencement de juin, le R. P. Godefroi Jourdain, alors sous-prieur, et moi qui écris ces lignes, avons été délégués par notre chapitre auprès du Prince Sigismond pour deux motifs : 1^o Pour protester en face du Prince, au nom du couvent, et pour l'assurer que nous n'avions jamais participé aux difficultés ni aux plaintes qui existent entre le Prince et ses sujets; que si le révérendissime abbé s'y trouvait impliqué, ce n'était que par sa qualité de président des Etats de l'Evêché, et qu'il n'avait jamais fait une proposition à cet égard à son chapitre. 2^o Nous avons proposé à son Altesse et nous l'avons instamment suppliée d'accepter comme valable le remboursement de 12,000 livres. Pour l'intelligence de ceci, il faut savoir que le révérendissime abbé Jean-Georges Voirol avait contracté un emprunt de 12,000 livres près de la caisse des Etats, pour la construction de l'église. Le révérendissime abbé a remboursé intégralement cette somme, non pas au Prince malheureusement, mais aux députés des Etats. Ceux-ci l'ont em-

ployée à couvrir les frais de procès à Vienne et à Wetzlar contre le Prince. Or comme ces députés n'avaient pas toutes les clefs de la caisse des Etats, qui renferme le titre obligatoire, ils n'ont pu le rendre et il s'y trouve encore déposé aujourd'hui. C'est pourquoi le Prince prétend que notre abbaye doit encore payer cette somme, parce qu'elle a été indûment payée et que le paiement déjà fait est absolument nul. Nous l'avons donc supplié d'admettre ce remboursement comme régulier.

Le Prince rejette la demande de Bellelay. — Le Prince nous a répondu : 1^o Qu'il est faux, ou du moins incroyable, que nos religieux ignorent à quel parti appartient l'abbé de Bellelay, mais qu'ils savent tous parfaitement qu'il est hostile au Prince. — Et lors même que cela serait, qu'en résulte-t-il ? L'abbé a-t-il jamais exprimé ses sentiments en dehors du chapitre ? Convient-il à un inférieur, à un subordonné de dire à son supérieur : Pourquoi agissez-vous ainsi ? Donc il n'y avait pas matière à incriminer les religieux de Bellelay et le chapitre n'était point coupable. Mais le Prince ne voulut jamais admettre comme légitimes ces conséquences.

2^o Le Prince nous a donné une réponse aussi négative. Il nous a déclaré que le remboursement de cette somme doit être considéré comme indûment effectué et par conséquent non avenu en vertu du principe : Celui qui paie à celui dont il n'est pas le débiteur n'acquitte point sa dette. Donc, etc. Nous avons ainsi quitté Porrentruy peu satisfaits de notre mission.

Les rebelles au Prince sont punis. — Sur ces entrefaites, la cause de Pierre Petignat et de ses compagnons de captivité s'instruisait sérieusement et chacun attendait en silence quel sort lui était réservé. On l'apprit enfin et même de trop, par la sentence définitive qui reçut son exécution le 31 octobre 1740, à la grande surprise de tout le monde. On gémissait en silence ! Cette sentence porte en substance ce qui suit :

1^o Pierre Petignat de Courgenay, Fridolin Lion de Cœuve

et Jean-Pierre Riat de Chevenez, ont été jugés et condamnés à mort, comme auteurs et fauteurs de la rébellion et perturbateurs du repos public.

D'abord Petignat. — Pour représenter cette scène tragique, on dressa un échafaud au milieu de la place publique de Porrentruy, en face de l'hôtel-de-ville. C'est là qu'on décapita les trois perturbateurs susdits de la paix publique. Il y eut cependant cette différence dans le supplice, c'est qu'après son exécution, la tête de Pierre Petignat fut placée sur le gibet hors de la ville, la face tournée vers Courgenay. Ses membres furent écartelés et chaque membre placé à un poteau, à l'entrée de quatre villages savoir, Bure, Chevenez, Courgenay et Alle, pour servir d'exemple et effrayer les habitants présents et futurs. En outre un poteau d'infâmie fut planté devant la maison de Pierre Petignat, à Courgenay, auquel fut suspendu un tableau représentant son supplice et en décrivant les motifs.

Fridolin Lion. — Fridolin Lion eut la tête tranchée et la main droite coupée sur le même échafaud ; sa tête et sa main furent ensuite plantées sur le gibet, la face tournée vers Cœuve d'où il était originaire. Le reste de son corps fut inhumé sous les fourches patibulaires.

Jean Riat. — Jean-Pierre Riat, témoin et spectateur oculaire du supplice des deux premiers, eut ensuite la tête tranchée, et son cadavre fut inhumé dans le cimetière de Saint-Germain, hors de la ville.

D'autres en grand nombre. — D'autres habitants de la ville et des villages voisins, accusés d'avoir pris part à la rébellion contre le Prince, furent condamnés, les uns à un exil perpétuel, les autres à un exil temporaire ; d'autres encore furent condamnés et envoyés aux galères. Tel fut le dénouement de cette tragédie dont Porrentruy a servi de théâtre. La crainte, l'affliction, la douleur s'étaient emparées de tout le monde. *Le lion rugit, qui ne craindrait ?* (Amos, chap. 3.) Mais tout n'était pas fini.

Enquête contre le clergé de Besançon. — Vers la fin de 1740, le curé de Clerval, doyen d'Ajoie, fut élu official par

l'archevêque de Besançon et adjoint à un commissaire du Prince, pour faire une enquête contre les ecclésiastiques du diocèse de Besançon, impliqués dans les troubles du pays. Parmi ces derniers celui qui fut jugé le plus coupable et condamné comme tel, fut M. Louis Plumey, curé de Courgenay; il fut révoqué de sa cure paroissiale et déclaré incapable d'occuper à l'avenir aucun bénéfice, et interdit pendant deux mois dans ses fonctions sacerdotales dans les diocèses de Besançon et de Bâle pendant trois mois et à perpétuité dans sa paroisse.

Le second fut l'oncle du précédent, curé à Buix ; il fut aussi révoqué dans sa cure paroissiale, déclaré incapable d'occuper aucun bénéfice, et interdit pendant deux mois dans ses fonctions sacerdotales, outre les jeûnes et les prières qui lui furent imposés.

Le troisième fut le curé de Cornol, qui pour avoir participé aux différends des circonstances, fut suspendu dans ses fonctions de curé paroissial pendant neuf mois, pendant lesquels il fut astreint à de nombreuses prières, à des jeûnes et à des aumônes.

En outre, tous les ecclésiastiques de la ville de Porrentruy, à l'exception de deux seulement, MM. Pallain et Buelmann, confrères de Saint-Michel, furent suspendus pour trois jours dans leurs fonctions sacerdotales et astreints à des jeûnes et à des prières, pour avoir dans ces temps de rébellion, délivré des attestations fausses et calomnieuses en faveur des rebelles : c'est ainsi que s'exprimait la sentence du juge.

Modicité des récoltes. — Dans cette année de 1740, on fit une moisson peu abondante dans notre paroisse ainsi que dans toute la Franche-Montagne voisine. Ce qui est encore plus regrettable, c'est que cette moisson fut si tardive, que la neige et la gelée couvrirent les épis qui restaient dans les champs, de telle sorte que les récoltes étaient menées sur des traîneaux. Jugez, lecteurs, quel pain on pouvait fabriquer avec du grain si mal conditionné : il ressemblait plutôt à de la boue qu'à du pain. C'est ainsi qu'il arrive de temps en temps, sans

doute par la permission de Dieu , afin que les montagnards, plus enclins que les autres à la dissipation, ne tombent pas dans les excès de la débauche.

1741. — *Enquête annoncé à l'abbé de Bellelay.* — Vers la fin d'avril 1741, l'abbé de Bellelay reçut une bulle émanée du Saint-Siége , comme on le croyait, qui conférait à des inquisiteurs de Lucerne , le droit de citer pour être entendus , les religieux de tout ordre , de tout état et condition, soupçonnés d'avoir pris part ou de s'être associés aux troubles récents. Cette bulle ne faisait aucune mention spéciale des prémontrés.

Il subit une enquête. — L'abbé de Bellelay , Jean-Baptiste Sémon, fut en conséquence cité à Delémont, pour y subir une enquête, avec le R. P. Bennot, Placide, prieur très méritant. Ils se mirent en route le 25 avril , et restèrent à Delémont jusqu'au 4 juin suivant. Ils partirent ensuite pour Porrentruy, accompagnés du R. P. G. Jourdain , sous-prieur , qui avait aussi été cité à Delémont pour y subir un interrogatoire , afin d'aller faire une humble génuflexion au Prince, qui avait convoqué à cet effet les principaux dignitaires du pays. Malgré cette humiliation , ces religieux furent punis de la manière suivante :

Son jugement définitif. — 1^o La sortie de la clôture de l'abbaye de Bellelay est rigoureusement interdite à l'abbé de ce monastère pendant six ans, au prieur pendant deux ans, au sous-prieur pendant trois mois, sous peine des censures ecclésiastiques ; 2^o la présidence des Etats du pays, dont l'abbé de Bellelay est investi depuis des siècles, lui fut enlevée d'une manière absolue, ainsi qu'à ses successeurs ; 3^o le couvent de Bellelay est condamné à tous les frais de l'enquête.

Ces frais n'étaient pas sans importance. Lecteurs, arrêtez-vous pour admirer le jugement équitable pour ne pas dire l'inique sentence de ce tribunal. Le couvent est condamné aux frais sans avoir été cité ni entendu ; en un mot le couvent innocent et reconnu comme tel par les juges d'instruction, est condamné par le seul motif que l'abbé a fait une faute, comme

s'il fallait lacérer impunément et mettre en lambeaux le reste du corps, lorsque la tête est malade.

Sentence inique. Le couvent fait une demande pour ses supérieurs, mais en vain. — Pendant toute la durée de cette fatale enquête, vous pouvez penser, lecteurs, quelle fut la crainte et la douleur des religieux de Bellelay : nous étions comme des brebis errantes sans berger. O temps malheureux ! Quels tristes moments ! Cependant le chapitre convoqué résolut d'adresser une supplique au Prince et aux juges d'instruction, pour les supplier humblement en faveur de notre chef et de nos autres supérieurs. Tout ce que nous avons obtenu, c'est que le jugement ne fût point livré à l'impression. Quel cœur dur plus que le marbre !

L'abbaye de Bellelay est exemptée d'assister aux Etats, mais non des impôts. — Le lendemain de la fête de St-Norbert, en 1741, les conventuels furent convoqués au son de la cloche du dortoir, et il leur fut proposé de décider si, dans l'intérêt de la tranquillité, il ne serait pas convenable que l'abbaye renonçât au droit qu'avaient les abbés de Bellelay d'assister aux réunions des Etats du pays ? Il y avait des raisons pour et contre ; cependant il fut résolu d'un commun accord qu'il convenait de renoncer à ce droit. On envoya en conséquence deux religieux de Bellelay pour exposer très humblement au Prince le vœu de leurs confrères. Le Prince accéda à ce vœu et consentit à ce que l'abbaye de Bellelay ne fit plus partie à l'avenir de l'assemblée des Etats. Le Prince n'oublia pas d'ajouter que cette abbaye n'était nullement relevée par là de l'obligation de contribuer aux frais nécessités par la pacification du pays, et que, dans la suite, elle avait le sort des membres qui se plaignent et qu'elle pourrait être comprise au nombre de ceux-ci. C'est ce que la cour de Porrentruy chercha à nous prouver par un acte qui nous fut intimé de la part du Prince et signifié par le R^{me} Jean-Baptiste Haus, suffragant de l'Evêque, à son passage à Bellelay, pour présider à une visite.

Visite canonique de Bellelay. — Car en 1741, notre église

fut visitée canoniquement par le R^{me} vicaire général de l'Ordre, M. Caspar, abbé de Roggenbourg, accompagné dudit Jean-Baptiste Haus, après avoir fait, comme d'habitude, une protestation de part et d'autre et *sous réserve des droits des deux parties.*

C'est pourquoi, le jour même de la dédicace de notre église, qui tombait cette année-là sur le 24 septembre, notre vicaire général susdit vint à Bellelay et fit sa visite conformément aux statuts, au milieu de la paix et du recueillement qui animait tout le monde. Nous admirâmes la prudence du R^{me} visiteur dans l'accomplissement de sa tâche. Afin de ne pas révéler ce qui devait rester caché, il le laissa ignorer à la cour de Porrentruy ; il n'écrivit que les observations de faible importance, réserva pour lui les autres en chargeant notre abbé, Jean-Baptiste Sémon, de l'exécution de ses prescriptions.

Notre vicaire général écrit au Prince. — Pendant le séjour de notre vicaire général à Bellelay, à la demande de notre couvent, il écrivit une lettre au Prince à raison de la somme exorbitante qu'on nous réclamait ; il lui exposa que le couvent de Bellelay était content de payer sa part proportionnelle de dépenses faites, à la condition qu'on le laisserait tranquille à l'avenir.

Voilà où nous a poussés la nécessité.

1743. L'abbé de Bellelay tombe subitement malade. Sa mort. — Le 8 mai, notre R^{me} abbé, Jean-Baptiste Sémon, se rendit en bonne santé à Lucelle. Il y tomba subitement malade et fut transporté à Grandgourd, où, peu de jours après, sans espoir de recouvrer la santé, il fit une confession générale et rendit l'âme, muni des sacrements de l'Eglise. C'est ainsi qu'il fut contraint, le 29 mai, d'abandonner la mitre et la crosse, qu'il avait portées au milieu de tant d'orages. Plus heureux s'il les eût déposées de son vivant !

Pour mettre le lecteur à même de juger quel fut l'abbé Jean-Baptiste Sémon, je joins ici la lettre de faire part qui

comme de coutume, fut transmise après sa mort, à tous les confrères.

Abrégé de la vie et de la mort du R^{me} Père en Jésus-Christ Jean-Baptiste Sémon, 39^e abbé de Bellelay.

Lettre à l'occasion de sa mort ; son éloge. — L'an du Seigneur 1743, le 29 mai, a cessé de vivre le R^{me} Jean-Baptiste Sémon, originaire de Montfaucon, dans les Franches-Montagnes, élu 39^e abbé de Bellelay, le 21 août 1719. Né le 13 octobre 1674, il fit profession dans l'ordre des Prémontrés en 1697, et fut ordonné prêtre en 1699; il est mort, à la suite d'une fièvre catarrhale, dans les plus grands sentiments de piété, avec une résignation parfaite, en bénissant ses fils, après avoir fait une confession générale, muni plusieurs fois du pain eucharistique et oint des saintes huiles. Il a conservé sa présence d'esprit jusqu'à son dernier moment; il laisse des regrets unanimes par les pratiques de foi, d'espérance, de charité et des autres vertus. Très versé dans la théologie, il avait alternativement occupé avec beaucoup de mérite les fonctions de prieur et de sous-prieur. Il fut strict observateur et zélé restaurateur des règles de l'observance et de la discipline, d'une sévérité discrète dans l'éducation des novices, professeur infatigable dans l'étude et dans l'enseignement de la théologie et de la philosophie, admirable dans la profondeur et dans la lucidité de ses idées. Enfin, dans la dignité abbatiale qu'il a remplie pendant vingt-quatre ans, il s'est montré le modèle de toutes les vertus et grand surtout par son humilité. Il fut constamment ennemi du faste et des mœurs de ce siècle, affable envers tout le monde, doux dans sa conversation, laissant venir ou plutôt attirant à lui les petits enfants, pour leur enseigner les principes de la religion et des belles-lettres, respirant la sainteté dans sa démarche, dans son maintien et dans ses mouvements, toujours le premier à fréquenter le chœur et notamment les matines à chaque heure de minuit; assidu à célébrer chaque jour le saint sacrifice de la messe, charitable envers les pauvres, refuge des personnes malheureuses, ayant partout une vie sobre,

assistant toujours au réfectoire à la première table de la règle avec ses frères et ses fils. Quoique innocent , il fut le jouet des orages et des injustices du temps, sans se laisser abattre mais se confiant en Dieu. Il fut incomparable dans son économie ; sa parcimonie lui permit d'orner somptueusement notre église de Bellelay, de la décorer de sept autels, de deux orgues, et de construire en entier ce monastère magnifique. Il fit rebâtir la prévôté de la Porte-du-Ciel , de même que l'église et le prieuré de Grandgourd , qui fut réédifié de fond en comble. Ailleurs il bâtit aussi ou répara ça et là des maisons ou des fermes. Il n'exigea point de dot des novices qui faisaient profession, mais il la laissa à la discrétion des parents. Tel fut l'abbé Jean-Baptiste Sémon. Outre ce qu'on vient de dire, il ajouta une sacristie à l'église de St^e Marie-Madeleine, aux Genevez , orna cette église , aux frais , il est vrai, de la fabrique des Genevez. Que son âme repose en paix !
Ainsi soit-il.

Le chapitre ayant reçu la nouvelle de sa mort, délibéra s'il ne serait pas convenable de faire conduire à Bellelay la dépouille mortelle de l'abbé défunt, et de lui donner la sépulture commune des frères. Il fut décidé à l'unanimité , qu'il convenait parfaitement que celui qui avait bâti cette maison à si grands frais y reposât après sa mort.

Le corps de l'abbé défunt est amené à Bellelay et y est inhumé. — C'est pourquoi, le lendemain de son décès, nous sommes allés processionnellement à la rencontre du défunt, jusqu'à la limite de notre territoire, du côté de Lajoux , d'où après l'avoir aspergé d'eau bénite l'un après l'autre , nous l'avons amené à l'église, en chantant des hymnes suivant le rite funèbre. Ensuite nous l'avons descendu dans le sépulcre préparé, où il repose en paix sous cette épitaphe :

Ici repose le réverendissime et très-honoré Jean-Baptiste Sémon,
39^e abbé de Rellelay.

*Sa mort est annoncée au Prince, qui délègue un commis-
saire. Le couvent proteste.* — Le jour même de sa sépulture, le couvent déléguua au Prince le réverendissime P. Grégoire

Joliat, sous-prieur, pour lui annoncer la mort de notre cher abbé. Le Prince informé de ce décès, déléguait immédiatement comme de coutume, le très-noble et vaillant M. de Rinck de Baldenstein, son lieutenant à Delémont, pour présider à Bellelay aux affaires *tant spirituelles que temporelles*, durant la vacance du siège abbatial. Le couvent protesta contre les instructions données au commissaire et contre sa commission ; mais M. de Rinck refusa de recevoir cette protestation, quoi qu'il fût d'ailleurs favorable et bienveillant envers notre maison. Cependant il finit par accepter cette protestation dans la suite.

Question posée au commissaire. — Ces dispositions prises, le Prince fixa l'élection future au onze juin ; son suffragant, l'illustre évêque de Messala, présidait à cette élection par délégation du Prince. La question de savoir, si le R. P. Meinrad Paul, qui avait quitté le couvent par décision du révérendissime abbé Rhoten, lors d'une visite, avait voix active dans une élection, fut résolue négativement, sans hésitation, par l'évêque de Messala.

Le commissaire rejette la protestation. — Comme à la tenue de nos statuts, aucun séculier ni ecclésiastique, quelle que soit sa dignité, n'a le droit de présider à notre élection, à l'exemple de nos prédecesseurs nous projections tous de protester contre la présence du commissaire susdit lorsqu'il nous déclara, de la part du Prince, qu'il ne recevrait aucune protestation, et que si on voulait passer outre, l'élection serait différée, et qu'il priverait celui qui protestera, du droit de suffrage actif et passif.

L'Ordre proteste au nom du couvent. — Nous étions ainsi dans une impasse difficile : d'un côté l'élection était différée, de l'autre nous encourions les réprimandes des supérieurs de l'Ordre, si nous laissions violer nos statuts. Nous prîmes donc le parti de dissimuler, c'est-à-dire de procéder à l'élection, d'informer les supérieurs de l'Ordre du résultat obtenu, en les priant de protester au nom de l'Ordre, puisque nous ne pou-

vions le faire contre la violence qui nous avait été faite dans l'élection récente. Ce qui fut exécuté.

Enfin la veille de l'élection, on convint en délibération capitulaire, qu'il fallait tenter l'élection canonique au premier scrutin ; mais ce fut en vain, car des 24 suffrages, nombre égal à celui des votants, l'un obtint 12 voix, le second 8, le troisième 2 et le quatrième aussi 2, de manière que le premier échoua d'une voix dans l'élection canonique. Il fut en conséquence décidé que dans la seconde élection, l'abbé serait élu à la pluralité des suffrages.

Le R. P. Joliat, élu abbé. — Cette élection eut un résultat canonique, car le R. P. Grégoire Joliat, sous-prieur, fut élu par 14 suffrages.

Il fait difficulté d'accepter. — A ce résultat le nouvel élu déclara à ses confrères qu'il céderait volontiers son droit, si l'on voulait procéder à une autre élection. Quelle touchante humilité ! Il alléguait qu'il était incapable de remplir cette charge. Tant d'humilité toucha le suffragant, à lui faire verser des larmes ; il embrassa le nouvel élu en le félicitant et en applaudissant lui-même de ce que le sort fût tombé sur un religieux, qui en était d'autant plus digne qu'il s'en croyait plus indigne.

Chose à noter. — Il est à noter pour les futures élections qu'il n'y a pas un petit inconvénient dans la situation des deux religieux qui sont scrutateurs, parce que lorsqu'il faut procéder à une seconde élection, ils savent par le résultat du premier scrutin quel est celui qui a obtenu le plus ou le moins de suffrages, et qu'ils peuvent ainsi disposer en quelque sorte de l'élection de l'abbé, comme cela est évident pour tout le monde.

Ceux qui étaient à Bellelay au moment de l'élection. — Au moment de cette élection, il y avait à Bellelay, indépendamment du révérend suffragant, trois chanoines de la cathédrale d'Arlesheim, et le très noble M. de Rinck, également chanoine, qui fut élu évêque de Bâle l'année suivante. Beaucoup d'autres nobles y étaient aussi venus du voisinage ; tous à l'ex-

ception du chanoine de Rinck , restèrent à Bellelay pour la solennité de la Fête-Dieu qui était prochaine. Ce jour-là , le révérend suffragant célébra l'office et fit une prière solennelle , tandis que moi , qui écris ceci et qui étais alors curé de Sainte Marie-Madeleine , je fis un sermon de controverse sur ces paroles aux Hébreux , chap. II , vers. 6 : *Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu* , en présence d'une foule nombreuse des deux sexes et des deux religions , qui était accourue de toutes parts à cette solennité , tant par dévotion que par curiosité .

Le nouvel abbé prête serment au Prince. — Le jour suivant , le 21 juin , l'abbé nouvellement élu , accompagné du R. P. Henri Wiser , prieur , se rendit à Porrentruy pour prêter entre les mains du Prince , le serment de fidélité accoutumé , contrairement à la manière de voir du couvent qui pensait qu'il fallait au préalable informer les supérieurs de l'Ordre de la violence qu'on nous avait faite dans la dernière élection .

Malgré cela le nouvel abbé prêta le serment entre les mains de Son Altesse , revêtue des ornements pontifical , assise sur un siège sous le baldaquin en présence d'une foule de hauts personnages .

Sous une clause corrective. — Ce serment fut prêté dans la forme et la teneur prescrites dans le pontifical romain pour les exempts , avec cette clause que le Prince fit ajouter oralement à l'abbé qui prêtait serment , savoir : que l'abbé de Bellelay même avec le consentement de son couvent , ne voudrait et ne pourrait vendre , aliéner , acheter , etc. aucun bien de ce monastère sans le consentement préalable du Prince . Cette clause qui violait ouvertement nos droits et nos priviléges fut cependant corrigée par les paroles suivantes qu'ajouta l'abbé : *autant que je le puis et que j'en ai le pouvoir* .

Le Prince rejette l'acte de confirmation du révérendissime visiteur. Il l'accepte enfin avec peine. — Cependant notre révérendissime reçut du très honoré visiteur vicaire général et commissaire de l'Ordre quant à ce , et de l'illustriSSime général , l'acte d'approbation et de confirmation de l'élection faite par le couvent de Bellelay . Cet acte ayant été présenté

au Prince, il le rejeta comme contraire à ses prétendus droits sur notre abbaye, qu'il croyait à tort immédiatement soumise à sa juridiction. C'est pourquoi, dans le but de calmer les prétentions implacables et inquiètes du Prince, le révérendissime abbé de Roggenbourg, visiteur de la Souabe, dut envoyer une autre formule d'approbation, qui renfermait à la suite des expressions qui avaient irrité le Prince : *sauf les droits de part et d'autre*. Les autres termes étaient un peu mitigés et adoucis. Le Prince, opiniâtre dans ses prétentions, finit enfin contre toute attente par admettre cette formule.

Bénédiction solennelle de l'abbé Grégoire. Les assistants. — Le 24 août 1743, eut enfin lieu à Bellelay, la bénédiction solennelle de notre révérendissime abbé Grégoire nouvellement élu, par l'illustriSSime suffragant de l'évêque de Bâle, assisté des deux révérendissimes abbés de Lucelle et de la Pierre. Cette société était embellie de la présence de trois chanoines de la cathédrale d'Arlesheim, du révérendissime prévôt de Moutier-Grandval, M. de Staal, accompagné du custode du chapitre, M. Chariatte, et de M. de Maller, chanoine de cette église, délégués par le chapitre de Moutier. M. Beurret, custode de l'église collégiale de St-Ursanne, y assistait aussi. En un mot une telle quantité d'hôtes étaient venus à cette solennité, que 47 lits préparés furent insuffisants et que plusieurs des arrivants durent aller loger à l'auberge ou se résigner à coucher à deux. Cependant tout se passa avec gaieté, ordre et décence.

Un feu d'artifice, récréation pour les hôtes. — Après souper, la nuit étant survenue, on donna à ces hôtes le spectacle d'un feu d'artifice, préparé aux frais de M. Belsoudre, chanoine de Moutier-Grandval et ami particulier de notre maison. Il réussit si bien qu'il emporta les applaudissements de tous. Le lendemain chacun regagna ses foyers, après avoir reçu des présents mais sans en avoir offert.

L'abbé Grégoire va à Soleure. — Le 7 octobre, le révérendissime abbé Grégoire se mit en route, accompagné du P. Placide Bennot, sous-prieur, et de Hiacinthe Schwaller, cellé-

rier, de M. Chariatte, custode de Moutier-Grandval, de M. Joliat, prêtre, aumônier du Prince, pour se rendre à Soleure afin d'y renouveler l'acte de combourgeoisie, suivant l'usage.

Il se rend au conseil du gouvernement. — Le premier jour de leur voyage, ils arrivèrent à Ammansegg, où M. Schwaller, noble et vaillant conseiller de l'Etat de Soleure, et frère germain de notre cellier, leur offrit gracieusement une magnifique hospitalité. Le lendemain, ils se rendirent à Soleure. Dès le matin, ils furent conduits avec une grande pompe et beaucoup de cérémonial dans la salle du conseil. Notre réverendissime abbé prit possession de la place qui lui était réservée à la droite de l'avoyer en charge; les autres, tant les religieux que les séculiers qui accompagnaient l'abbé, prirent place dans des fauteuils.

Renouvellement de l'alliance. — Ensuite le vaillant M. Schwaller fit un discours fort élégant, en présence du conseil et d'une grande réunion d'autorités, par lequel il rappela l'antique coutume de renouveler l'alliance avec l'abbaye de Bellelay, releva les services de l'abbaye, en fit un grand éloge, loua le mérite de l'abbé récemment défunt, Jean-Baptiste Sémon, et son dévouement à la république et au gouvernement de Soleure. Après ce discours, l'alliance fut renouvelée de part et d'autre, suivant le vœu des autorités présentes et à la satisfaction de tous.

L'abbé rend visite à l'ambassadeur de France. Il va à Einsidlen. — La cérémonie terminée, le R^{me} abbé Grégoire, accompagné de sa suite, rendit une visite de politesse à l'ambassadeur de France, M. de Courteuille, qui réside à Soleure, afin de se le rendre favorable. Il fut reçu avec tous les honneurs possibles et avec une solennité au-dessus de toute attente, avec le même cérémonial usité pour la réception des députés suisses. L'ambassadeur l'invita poliment à dîner, mais l'abbé, contrairement à ce qu'attendait Son Excellence, refusa cette invitation avec une politesse rustique (pardon de l'expression), en alléguant des motifs et des prétextes frivoles pour légitimer sa retraite. Il quitta Soleure le même jour et

se mit en route vers Einsidlen, pour aller remercier la sainte Vierge des grâces qu'elle lui avait accordées et qu'elle lui accorderait dans la suite, et de pouvoir, par sa divine intercession, administrer en paix et tranquillité l'abbaye qui lui était confiée. En chemin et principalement à Einsidlen, l'abbé Grégoire s'efforçait de cacher la dignité dont il était revêtu, mais reconnu, contre son intention, il fut accueilli et traité honorablement par l'abbé d'Einsidlen.

Il bénit la chapelle de Lajoux. — Le 24 du mois d'octobre, le R^{me} abbé, avec l'autorisation de M^{gr} le suffragant, fit la dédicace solennelle de la chapelle de Lajoux. Quatre de nos religieux assistèrent à cette bénédiction, parmi lesquels le P. Henri Wiser, prieur très méritant, qui y célébra la première messe. Après l'office, M. Zwinguet, prêtre de Lajoux, leur servit un repas splendide à ses frais, d'après ce qu'on dit; car moi qui écris ceci, quoique curé du lieu et invité au festin, j'ai refusé d'y prendre part pour certains motifs.

Mort du Prince Jacques-Sigismond. — Dans cette année 1743, le 16 décembre, mourut le Prince Jacques-Sigismond de Rheinach, à l'âge de 61 ans, après avoir tenu les rênes de l'Evêché au milieu des troubles et des orages politiques pendant l'espace de sept ans. Heureux Prince s'il n'eût jamais été Prince et si, appelé à prendre la mitre et la crosse de l'Evêché de Bâle, il ne les eût jamais acceptées. Qu'il repose en paix! Ainsi soit-il.

1744. — *Guillaume-Joseph de Rinck lui succède.* — Le révérendissime et illustrissime Guillaume-Joseph de Rinck de Baldenstein lui succéda sur le siège de l'Evêché. Il fut élu canoniquement le 22 janvier 1744.

Lorsque cette élection fut connue à Bellelay, nous avons chanté un *Te Deum* solennel dans notre église, dans l'espoir que le Prince nouvellement élu nous serait favorable.

Le lendemain, l'abbé Grégoire se rendit aussitôt à Arlesheim pour aller présenter ses félicitations au nouveau Prince; car celui-ci, après avoir appris l'élection de l'abbé Grégoire, était venu à Bellelay, des forges d'Undervelier où il se trou-

vait, pour le complimenter, comme nous l'avons dit plus haut.

Le R^{me} visiteur est informé de la violence faite à Bellelay.
— Cependant nous avions informé secrètement, par une lettre, le R^{me} abbé de Roggenbourg, notre visiteur, de la violence qui nous avait été faite dans la dernière élection. Il fut d'avis qu'il ne fallait pas cesser de protester, au nom de l'Ordre, contre le ravissement de notre liberté. C'était un champion et un défenseur opiniâtre des droits de notre Ordre. Cependant il pensa qu'il fallait procéder lentement dans cette affaire délicate, de peur d'indisposer le nouveau Prince et de soulever une rancune qui tournerait au détriment de l'abbaye de Bellelay, et qui se ferait sentir jusqu'à ses derniers religieux. C'est pourquoi il écrivit à notre R^{me} abbé et le chargea de se rendre à Porrentruy pour sonder les intentions du Prince, ce qui fut exécuté.

L'abbé Grégoire va trouver le Prince. Il fait la commission du visiteur. Réponse du Prince. — L'abbé Grégoire, accompagné du R. P. Godefroi Jourdain, alors prieur à Grandgourd, ayant été admis auprès de Son Altesse, lui demanda humblement la confirmation et le renouvellement de nos priviléges. Il lui exposa ensuite la manière de voir du vicaire général dans la dernière élection, en ajoutant qu'il espérait de la clémence et de la gracieuseté de Son Altesse que, dans l'intérêt d'une bonne administration spirituelle de notre abbaye, les élections des abbés, comme aussi les visites régulières, seraient libres et exemptes de toute coaction. A cela le Prince répondit que sans doute la discipline du cloître dépendait de ces circonstances, mais qu'il n'avait pas encore une connaissance parfaite de ses droits en cette matière ; que, d'un autre côté, il n'avait pas encore reçu la consécration épiscopale et qu'il ne pouvait rien faire pour le moment, mais qu'à la première occasion il terminerait à l'amiable le différend qui s'était élevé entre l'évêque diocésain et l'Ordre.

L'abbé revint joyeux. Le Prince s'irrite contre le vicaire général à cause d'une lettre. — Notre réverendissime abbé, content et transporté de joie de cette réponse, s'en revint à

Bellelay entièrement consolé, et informa immédiatement le révérendissime abbé de Roggenbourg du résultat de sa commission. Celui-ci, peu confiant dans les paroles élastiques du Prince et pour éviter les inconvenients qui pouvaient survenir, transmit à Son Altesse, au nom de l'Ordre, une protestation solennelle contre la violence faite au monastère de Bellelay dans la dernière élection, et rédigée en termes qui sentaient le prélat du Saint Empire romain. Le Prince très offensé répondit sur le même ton et avec plus de véhémence encore au même vicaire général ; car la lettre n'était pas exclusivement écrite dans le dessein de prouver sa souveraineté et sa juridiction de Prince et d'Evêque sur notre abbaye. C'est dans cette malheureuse situation que se trouvent les immunités de Bellelay en l'année où j'écris ceci.

Le P. Meinrad change à perpétuité le lieu de sa profession,
— Comme le P. Meinrad Paul, de Porrentruy, avait quitté notre maison par décision du visiteur de l'Ordre, de l'année 1734, et qu'il parcourait différents monastères de Prémontrés sans se fixer nulle part, et comme notre abbaye restait obérée de la charge assez lourde d'une pension annuelle qu'elle était obligée de lui fournir parce qu'il avait fait profession à Bellelay, il finit par choisir, pour y rester, l'abbaye royale de St-Martin de Laon, du consentement de notre couvent et à la prière même dudit P. Meinrad, à la condition toutefois que l'abbaye de Bellelay paierait à celle de Laon, une fois pour toutes, la somme de 1,200 livres de Bâle. De Boécourt, l'illustre abbé général approuva et ratisia cette convention par son consentement écrit qu'il nous envoya. C'est ainsi que le P. Meinrad Paul, de chanoine de Bellelay devint chanoine de Laon, en conservant néanmoins, à sa sollicitation, la continuation de confraternité de suffrages et de prières avec nous.

1746. — Choses à noter. — Quoique les choses que je vais rapporter se soient passées dans les années précédentes, et qu'elles ne soient à ma connaissance que depuis trois semaines, car je n'étais pas présent quand elles ont eu lieu, on ne doit pas les laisser dans l'oubli. J'ai pensé qu'il était utile et

même nécessaire de les consigner ici pour l'instruction et l'édification de nos successeurs.

Vous vous rappelez, chers lecteurs, la violence qui nous a été faite dans la dernière élection ; mais vous allez voir quelle ruse et quelle fraude le Prince et son commissaire Jean-Baptiste Haus ont mises en œuvre et dans quelle situation difficile ils nous ont plongés, comme si nous reconnaissions leur juridiction sur nous. Ils nous ont en effet menacés que si un seul d'entre nous émettait un mot soit oralement soit par écrit, qui respirât la protestation, il serait privé du droit de suffrage actif et passif ; 2^e que l'élection n'aurait pas lieu ; 3^e que l'abbaye de Bellelay serait à jamais privée d'un abbé.

Pur mensonge du commissaire J.-B. H. — Aucun des religieux de Bellelay, effrayés par ces menaces foudroyantes, n'osa protester par lui-même. Le commissaire du Prince en a tiré cette conclusion fausse et déraisonnable, et a inséré dans les procès-verbaux de l'élection, que tous les religieux de Bellelay avaient volontairement et de leur plein gré reconnu la juridiction du Prince et s'y étaient soumis.

Et calomnie contre Bellelay. — On objectera que les procès-verbaux d'élection ont été lus en présence de tout le couvent, et qu'aucun d'eux ne s'y est opposé. A cela je réponds qu'il est faux que ces actes aient été lus en présence de tous les couventuels, puisque tous les supérieurs n'étaient pas présents, ni moi qui écris ces lignes, ni beaucoup d'autres, qui sans doute n'auraient pu se contenir en face d'une injustice si criante, d'une fausseté si palpable. Ils auraient réclamé et pris Dieu et les hommes à témoin de la fausseté qui nous est imputée. Ces choses sont écrites pour éclairer nos après venants.

Visite canonique des Genevez. Rite observé dans cette visite.
— Le 16 septembre 1746, le révérendissime Evêque Joseph-Guillaume de Rinck arriva, le matin, dans l'église paroissiale des Genevez, pour y faire la visite canonique, ainsi qu'il en avait informé préalablement par une circulaire tous les curés du chapitre de Salsgau. Le R. P. Bernard Pallain, qui écrit

ceci, alors curé de S^{te} Marie-Madeleine, accompagné des R.R. PP. Sicode et Adrien Girard, chantres, et d'une grande multitude de monde, se porta processionnellement à la rencontre de l'Evêque. Lorsque je lui eus présenté mes salutations en termes appropriés à la solennité, nous nous sommes dirigés vers l'église en bon ordre, entre les deux rangs que formait le peuple, qui se mettait à genoux pour recevoir la bénédiction épiscopale, au son des cloches, pendant que les chantres chantaient l'hymne *Veni Creator*.

Lorsqu'on fut arrivé à la grande porte de l'église, je présentai le goupillon à l'Evêque qui distribua l'eau bénite; puis je lui offris trois fois l'encens pendant qu'il se tenait debout sous le baldaquin. Ensuite l'Evêque s'avança vers le maître-autel, où il adora le très Saint Sacrement, puis nous avons récité plusieurs prières et chanté l'antienne et l'oraison de S^{te} Marie-Madeleine, patronne de l'église. Alors la procession sortit et l'on se rendit au cimetière adjacent, où l'Evêque donna l'absolution aux défunt qui y reposent. Nous rentrâmes ensuite dans l'église et je fis une instruction catéchistique au peuple, sur ce texte : *Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu.* Chap. II. vers. 6. L'Evêque écoutait l'instruction assis dans un fauteuil qu'on lui avait préparé. Après l'instruction il fit la visite du Saint Sacrement, inspecta les reliques, les autels, les vases sacrés, etc.

Il entendit ensuite les plaintes, d'abord celles du curé, puis celles des paroissiens. Cette audition terminée, je récitai en chaire les actes de foi, d'espérance et de charité, que les assistants répétaient après moi. L'Evêque, après avoir accordé les indulgences accoutumées, termina ainsi sa visite. Il quitta en paix, très satisfait de tout, au son des cloches et suivant le rite observé à son arrivée.

Le Prince passe la nuit à Bellelay. — L'Evêque arriva ensuite à Bellelay, non pour y faire une visite, ce dont nous avions bien peur, et ce que nos ennemis auraient vivement désiré, mais pour y passer la nuit comme un ami de l'abbaye. Nous lui avons fait une réception avec toute la politesse et la

magnificence dont nous étions capables, de telle sorte qu'il prit congé de nous très content de tous les religieux, pour continuer le cours de sa visite épiscopale.

L'Evêque visite la chapelle de Lajoux. — En traversant le village de Lajoux, l'Evêque s'y arrêta quelque temps, pour examiner la chapelle nouvellement bâtie et le cimetière adjacent qu'il m'autorisa à bénir à la demande des habitants de ce lieu.

M. Dusauley confirme sa donation. — Cette année M. Dusauley, voulant témoigner qu'il ne se repentait nullement de la donation totale de ses biens qu'il nous avait faite avec tant de largesse et de libéralité, afin d'en assurer l'effet irréversible à perpétuité, la fit renouveler par un instrument écrit par le comte palatin, ce qui occasionna d'assez grands frais.

1751. — *Il retracte sa donation.* — Mais, ô inconstance du cœur humain ! à peine trois ou quatre années s'étaient-elles écoulées, qu'il se repentit de sa donation solennelle et si libérale, et médita de l'annuler. A cette fin, le 4 août 1751, il remit une lettre au révérendissime abbé Grégoire à Grandgourd, où il se trouvait alors et où il était allé pour changer d'air ou plutôt sous ce prétexte.

Il exposa à l'abbé que depuis longtemps l'air de Bellelay était contraire et très nuisible à sa santé, ce que nous ignorions puisqu'il avait toujours joui d'une santé parfaite ; il confirma son allégué par un certificat d'un médecin et termina en demandant qu'il lui fût permis d'aller vivre ailleurs.

Lecteurs, voyez-vous sans surprise qu'il excluait toutes nos maisons et nos prieurés ? Mais comme il avait donné tous ses biens à l'abbaye, il était très juste qu'il fût entretenu aux frais de la même maison ; il réclamait donc une pension annuelle et espérait l'obtenir d'autant plus facilement, que sa demande était fondée sur un motif légitime, celui de récupérer et de conserver sa santé.

Cette demande nouvelle et inattendue surprit beaucoup l'abbé Grégoire ainsi que tout le chapitre à qui il s'empessa de la communiquer. C'est à bon droit que nous fûmes tous

étonnés de l'inconstance de cet homme, que dis-je, de son impudence. Depuis assez longtemps il tramait sa désertion, sa suite, qu'on me pardonne cette expression, sans en souffler mot à personne, pas même à nos supérieurs.

Cette affaire ayant été mise en délibération, il fut décidé à l'unanimité qu'il valait mieux pour nous renoncer à ces biens de M. Dusauley, que de charger le couvent d'une pension viagère qui serait de 500 livres de Bâle. Les revenus de la donation qu'il avait faite n'égalaien point cette somme.

Le chapitre n'hésita pas à prendre cette résolution désintéressée et inattendue (ce sont les termes mêmes dont s'est servi M. Dusauley, dans sa réponse à notre première lettre); ce qui le porta à la prendre, ce fut surtout la perspective de nombreuses difficultés et de procès, pour l'héritage de M. Dusauley, après sa mort. C'est donc pour les éviter que le chapitre fut unanime à renoncer à tous les immeubles qui nous étaient cédés, et à se contenter pour toutes les dépenses que M. Dusauley avaient occasionnées à notre abbaye, du seul mobilier qu'il avait apporté et qu'on avait accepté. Il consistait en argenterie pour une valeur de 325 livres, en airain, en cuivre, en étain, en linge et environ en 7,000 livres de Bâle, en argent monnayé.

Nouveau contrat avec M. Dusauley. — C'est à cette condition que nous avons remis tous les biens qui nous avaient été légués, et cela du consentement du vicaire général de l'Ordre, abbé de Roggenbourg, avec la charge cependant de continuer à perpétuité les deux anniversaires fondés par M. Dusauley, et de célébrer après sa mort ses obsèques à Bellelay, en observant ce qui est prescrit pour un frère défunt. C'est ainsi que nous l'avons congédié ou plutôt qu'il nous a quittés, car il n'était pas des nôtres.

Décoration de l'église à grands frais. — Malgré ce revers, l'abbé, avec le consentement du chapitre, fit doré le maître-autel, au prix de deux mille florins, et le décore d'un tableau représentant l'Assomption de la Sainte-Vierge, qui coûte 350

livres de Bâle, sans compter la pension qui fut servie aux ouvriers pendant leur séjour à Bellelay, lequel fut assez long.

1752. — *Acquisition du domaine de Marchof.* — Dans le courant de 1752, le chapitre consentit à l'acquisition, et l'on acheta, en effet, un domaine très fertile, nommé Marchof, à une lieue seulement de notre prévôté de la Porte du Ciel. Nous achetâmes ce domaine très vaste, renfermant des champs, des vignes, des prés, d'un très bon terrain, de l'illustre monastère des nonnes d'Olsperg, de l'Ordre de Citeaux, pour le prix de 18,000 florins, sous le consentement et la ratification de sa majesté la reine de Hongrie et impératrice, Marie-Thérèse d'Autriche, sur les terres et sous la juridiction de qui ce domaine est situé. Le diplôme de ratification coûta des frais assez importants, qui joints à d'autres frais accessoires, élevèrent la somme principale à plus de 25,000 florins. Ne pouvant payer cette somme au comptant, nous avons fait un emprunt à Bâle au trois pour cent, jusqu'au remboursement total du capital.

Les premiers arbres du nouveau jardin. — Dans la même année 1752, le lendemain de l'Ascension qui tombait sur le 12 mai, le R^{me} abbé fit planter par des jardiniers le premier arbre sur la terrasse supérieure du nouveau jardin, à gauche de l'entrée vers l'orient. Plût à Dieu que cette rangée d'arbres qui garnissent de part et d'autre cette terrasse, portent des fleurs et des fruits. Nous l'espérons, nous l'attendons. Puisse notre espoir n'être pas déçu.



LES SÉPULTURES ROMAINES DE GRANGES

entre Soleure et Bienne,

Notice communiquée par M. G. SCHOLL.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui sont membres de la Société suisse d'histoire, et auxquels la langue allemande est familière, auront pu lire dans un des derniers numéros de l'*Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*, une relation fort intéressante et détaillée des fouilles qui ont eu lieu à Granges dans le courant de cette année ; ce travail, dont on est redevable à M. l'ancien président Amiet de Soleure, n'étant, je le suppose, connu que d'un très petit nombre de nos honorables collègues, je vous demanderai la permission, Messieurs, si ce n'est pas abuser de votre patience, de vous en entretenir pendant quelques instants.

On savait dès longtemps qu'il existait à Granges des tombes en pierre, d'origine helvético-romaine ; on y avait déterré des armes et d'autres objets ; M. le professeur Schlatter en avait fait mention dans les *Mittheilungen* de la Société des antiquaires de Zurich, et déjà en 1840, M. le professeur Hugi avait ouvert une de ces tombes et en avait retiré un squelette et un glaive de fer.

Ce ne fut cependant que le 28 avril de cette année, que des fouilles sérieuses furent entreprises et aujourd'hui on peut se convaincre en visitant les lieux, que ces fosses occupent une vaste étendue de terrain.

Leur disposition et la situation des squelettes, sont absolument semblables à celles des sépultures découvertes de 1838 à 1840 à Bel-air, près de Cheseaux, au-dessus de Lausanne, et décrites par M. Troyon. Les tombes sont construites avec soin, murées de pierres calcaires ou de tuf, sans mortier, et recouvertes de dalles de grès ou de roc calcaire, larges mais

informes. Les squelettes mis au jour, étaient pour la plupart, remarquablement bien conservés, surtout les crânes et les dents ; ils étaient couchés sur le dos, la tête légèrement élevée et inclinée vers l'épaule gauche, les pieds à l'est, par conséquent les yeux dirigés vers le soleil levant, les bras étendus, de manière cependant à ce que les mains pussent se toucher.

Les dessins joints à l'*Indicateur*, dont j'ai l'honneur de vous soumettre une copie (fig. 1 et 2), en donnent une idée assez exacte.¹

Les squelettes les mieux conservés et les crânes, sont allés, ainsi que les autres objets déterrés, enrichir le Musée de Soleure, et je ne puis mettre sous vos yeux que quelques ossements brisés, abandonnés dans les fosses et que j'y ai recueillis.

Je remarquai que les tombes, fort rapprochées les unes des autres, n'étaient pas toujours alignées parallèlement ; M. Amiet trouve l'explication de ce fait dans les diverses époques de l'année où avaient lieu les enterrements, la direction du soleil levant, variant suivant les saisons.

Quelques fosses renfermaient des squelettes d'enfants, une autre celui d'une mère avec son enfant à ses pieds, une autre enfin, trois crânes ; on avait vu la même chose à Bel-air, et aux sépultures du Hunnenberg, au S.-O. de Soleure, explorées en 1845 par M. Hugi, et décrites par M. Schlatter.

Sur la poitrine du squelette féminin, était un ornement (fig. 3) en bronze, d'un travail exquis, garni d'or et de pierres transparentes, sur le revers duquel on apercevait encore quelques vestiges d'étoffe y adhérente, et dans la même fosse, deux anneaux en bronze. (Fig. 4 et 5.)

M. Amiet, en recherchant le sens des caractères presque hiéroglyphiques gravés sur un des anneaux, croit y découvrir une formule religieuse ou un nom propre, et en faisant remarquer leur analogie avec l'inscription d'un anneau trouvé au Hunnenberg (fig. 6 et 7), il en tire la conclusion qu'ils sont

¹ M. Scholl a bien voulu faire les frais de la planche jointe à sa notice.

bien d'origine romaine et datent de la fin du 4^{me} ou du commencement du 5^{me} siècle de notre ère ; mais, comme d'après la légende et d'autres documents, le christianisme aurait été introduit dans ces contrées déjà en 302, il présume que les sépultures découvertes au Hunnenberg, ainsi que celles de Granges, qui se rattachent évidemment à la même époque, renfermaient des corps de chrétiens et non de payens.

L'explication que, déjà en 1854, M. Théod. Mommsen, dans ses *Inscriptiones Confœderationis helveticæ latinæ*, a donnée du monogramme de la bague trouvée au Hunnenberg, vient corroborer cette dernière supposition. Il lit : *Renati* ou *Renatus*, le reproduit, le régénéré, de *renascor*, *renasci*, renaître, ressusciter, allusion au baptême, à la Palingénésie, à la renaissance par l'eau et le St-Esprit.

Il paraîtrait, toujours suivant M. Amiet, que Granges a dû être une localité assez importante, au temps de la domination romaine.

Une colline du voisinage, l'Eichholz, autrefois plantée de chênes, comme son nom l'indique, est entièrement parsemée de fragments de briques romaines, on y découvre des débris d'antiques murailles ; et les traces d'une ancienne route, conduisant d'Altreu à Granges, en côtoyant l'Eichholz, et aboutissant à Mâche, près de Bienne, sont encore reconnaissables.

Un embranchement de cette route se dirigeait par Allerheiligen, ce charmant lieu de pèlerinage de temps plus rapprochés de nous, en traversant la montagne, dans les gorges du Jura ; ce tronçon de chemin a conservé le nom de *Galenweg*, tandis que la partie inférieure de la voie romaine entre Altreu et Granges, est appelée le *Terten*.

M. Amiet n'admet pas que le *Terten* fît partie de la grande chaussée romaine, qui conduisait de Solodurum à Petinesca, en se prolongeant sur la rive droite de l'Aar ; le *Terten* suit la rive gauche, et M. Amiet cherche l'origine de ce nom, dans la dénomination française *tertre* ; contradictoirement à M. Hugi, qui le fait dériver du latin, *terra trita*. Une étymologie n'exclut pas absolument l'autre, mais il me semble que

s'il fallait choisir, la latine serait préférable : *tritum iter*, ou *terra trita*, signifiant un chemin fréquenté, une terre battue, cette désignation paraît convenir infiniment mieux à une grande route, que celle de *tertre*, toute française, et qui n'exprime qu'une élévation de terrain.

Des agrafes de fer, dont quelques-unes étaient incrustées d'argent, trouvées dans les tombes de Granges, ainsi que des monnaies romaines, provenant soit de la vieille église de ce village, soit du *Terten*, figurent maintenant dans la collection de la ville de Soleure.

Lorsque M. Amiet écrivit son rapport, au mois de mai dernier, dix fosses seulement avaient été explorées; dès lors les travaux ont été poursuivis avec activité, et de cent tombes au moins, reconnaissables aux petites inégalités qu'elles causent sur le sol, un bon nombre déjà ont été visitées.

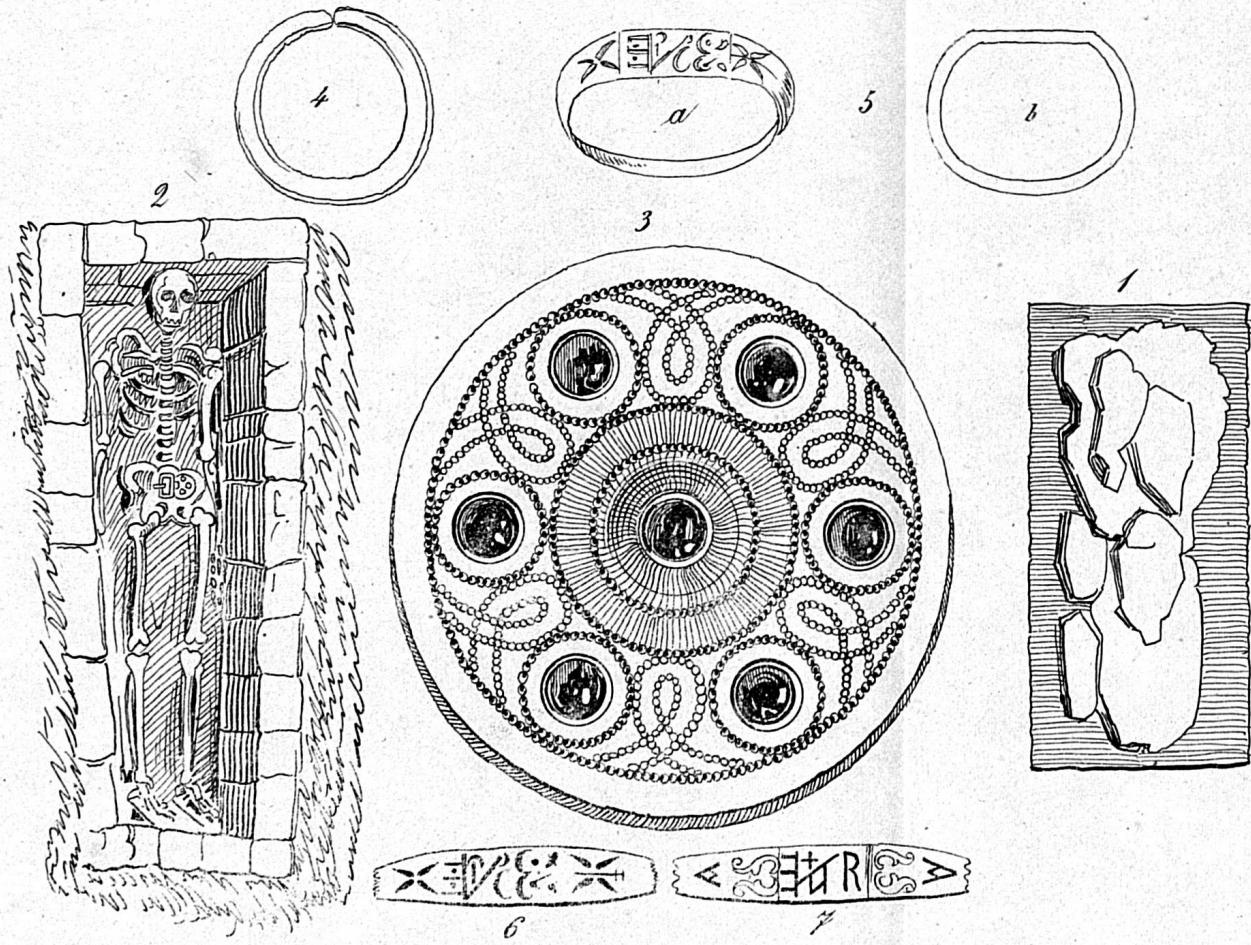
C'est principalement à M. le Dr Schilt, de Granges, et à quelques membres de la Société d'histoire de Soleure, que sont dues ces découvertes; hâtons-nous d'ajouter que les fouilles se continuent et que le gouvernement soleurois contribue pour une bonne part aux dépenses qu'elles occasionnent.

Les journaux nous apprennent que près d'Oensingen, dans le canton de Soleure, un certain nombre de tombeaux fort anciens ont également été mis au jour depuis peu, et les objets qu'ils renfermaient transportés au musée d'antiquités de la Société d'histoire soleuroise.

Ces lignes étaient écrites lorsque le remarquable ouvrage de notre infatigable et savant collègue, M. Quiquerez, sur les monuments de l'ancien Evêché de Bâle, a paru et nous a été généreusement distribué. La description qu'il donne (p. 231) des tombeaux découverts près de Seehof, sur la route de St-Joseph, a beaucoup d'analogie avec celle du cimetière de Granges, que nous venons de mettre sous vos yeux.

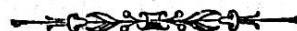
Il mentionne également (page 236) un chemin transversal, venant de la route de Soleure par Granges, Allerheiligen et Romont, et rejoignant à Frinvilier la voie d'Aventicum à

Fouilles exécutées dans les sépultures romaines
à Granges, entre Soleure & Bienne.



1. Fosse recouverte de ses dalles.
2. Fosse ouverte.
3. Ornement de femme trouvé dans une fosse.
4. Anneau de bronze très simple, et ne paraissant pas avoir servi comme bague, trouvé dans la même fosse.
5. a et b. Bague de bronze, fort mince, avec des caractères gravés, trouvée dans la même fosse.
6. a 7. Inscription de la même bague, comparée à celle de l'anneau trouvé au Hunnenberg près de Soleure.

Pierre-Pertuis ; c'est sans doute celui que désigne M. Amiet sous le nom de *Galenweg*.



SUR LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

par les Phéniciens,

par A. MORLOT.



La découverte de l'Amérique par les Phéniciens a déjà été fortement soupçonnée, car elle expliquerait d'une manière très naturelle la tradition de l'Atlantis. Le fait en lui-même est loin de paraître improbable, quand on se rappelle que, longtemps avant l'ère chrétienne, les astronomes d'Alexandrie connaissaient la forme sphérique de la terre, et que l'un d'eux, Erathosthène (troisième siècle avant J.-C.), calcula la circonférence de notre globe et obtint un résultat singulièrement exact. Le célèbre antiquaire Letronne, examinant cette question avec sa sagacité bien connue, arrive même à la conclusion qu'Eratosthène ne fit qu'appliquer à sa propre méthode fort imparfaite une mesure de degré du méridien, exécutée longtemps avant lui.¹ Il y a d'ailleurs d'autres circonstances indiquant aussi un degré remarquable de civilisation et de développement de notions scientifiques à cette époque reculée de la prospérité phénicienne.

La question entre dans une nouvelle phase, par suite d'une découverte faite en Amérique et consignée par Schoolcraft dans son grand ouvrage sur les tribus indiennes (volume I, page 103.) Le passage, soigneusement examiné, paraît mériter

¹ Pythéas et la géographie de son temps, par Lelewel. Édition allemande par Hoffmann. Leipzig 1838. Cette dernière contient aussi le mémoire de Letronne.

confiance. Schoolcraft nous apprend qu'à Beverley, à 12 milles de Dundas, Canada occidental, furent fouillés de grands ossuaires, et que parmi les ossements on trouva quelques grains de collier en verre ou émail de différentes couleurs. Le fait n'est pas unique, car d'après Schoolcraft, des grains de collier tout pareils ont été trouvés en 1817 dans des tombes antiques à Hamburgh (New-York).¹ Schoolcraft a figuré les grains de Beverley en chromolithographie et a reconnu leur origine européenne. Celle-ci est incontestable, car l'on sait que l'industrie indigène de l'Amérique n'avait jamais produit ni verre, ni émail, et le musée archéologique de Copenhague contient un grain de collier, identique de couleur et de structure, en mosaïque assez compliquée, à deux des figures de Schoolcraft, seulement plus grand. Il doit provenir des environs de Stockholm, et il a été acheté à un encan. Un fragment d'un second grain du même genre, mais encore plus grand, se trouve dans le même musée et doit provenir d'un tumulus du Jutland ; on n'en sait pas davantage, la pièce ayant été achetée à la vente de la collection de l'évêque Mynter. Ces indications ne nous fournissent malheureusement pas de donnée chronologique.

Plusieurs autres grains de collier des ossuaires de Beverley, figurés par Schoolcraft, sont tout à fait du même genre qu'une pièce achetée par l'auteur de la présente notice à Hanovre, et qui a subi l'action du feu. Ceci laisserait supposer que cet échantillon de Hanovre date des temps où l'on brûlait les morts, ce qui s'est pratiqué dans l'Allemagne septentrionale pendant l'âge du bronze et encore pendant l'âge du fer, jusqu'à longtemps après le commencement de l'ère chrétienne.

Les deux grains de collier de Copenhague et celui de Hanovre sont si rares, que l'auteur n'en a pas remarqué de semblables dans les grands musées de Lund en Suède, de Flensburg en Danemark, de Schwerin, de Hanovre et de Mayence. Ils ne sont pas post-romains ; les grains de cette époque sont de fabrique différente et plus grossière.

¹ Second part of Leadmines of Missouri. New-York 1819.

Au musée de Copenhague , il y a une de ces boules en verre, appelées *Millefiori* (en Italie aussi *Fiori di S. Jennara* et *Vasca fiori*), renfermant, sous une couche extérieure incolore, un noyau d'émaux diversement colorés et très artistement combinés en mosaïque. La pièce est notée au catalogue, simplement comme ayant été trouvée en Danemark , et l'on rapporte qu'il en a été trouvé une du même genre en Suède. L'échantillon danois présente, dans sa mosaïque intérieure, une parcelle de type identique, donc du même âge , que les deux grains de collier en mosaïque déjà mentionnés comme se trouvant au même musée de Copenhague. Or , d'après l'excellent mémoire de Minutoli sur les verres colorés des Anciens (Berlin 1836) , ces boules de verre en question ne sont pas d'origine romaine , elles se rencontrent dans d'anciennes tombes étrusques et en Egypte , où elles pourraient bien avoir été fabriquées à Alexandrie, avant l'ère chrétienne, peut-être du temps des Ptolémées , peut-être plus ancièrement encore, à l'époque de la prospérité des Phéniciens , qui étaient célèbres pour leur verroterie. On sait que ces habiles navigateurs ont fendu les ondes de l'Atlantique, et il se pourrait que ce fût par mer que leurs produits arrivaient dans les parages de la Baltique , puisqu'ils paraissent manquer dans l'Allemagne méridionale et en Suisse. L'on sait aussi que les Phéniciens trafiquaient avec Gades (Cadix) , où ils rencontraient les marchands du Nord.

De ce qui précède il découle, que les grains de collier en verre des ossuaires de Beverley sont antérieurs à l'ère chrétienne, et que l'Amérique paraît avoir été visitée à cette époque reculée par des Européens , vraisemblablement par les Phéniciens.

Les sépultures de Beverley donnent encore lieu à une conclusion d'une certaine importance pour l'archéologie américaine.

MM. Squier et Davis , dans leur magnifique volume sur les monuments antiques de la vallée du Mississippi,¹ nous ont

¹ *Smithsonian contributions to Knowledge.* vol. I.

révélé l'ancienne existence, sur une vaste étendue de l'Amérique septentrionale, d'une civilisation très singulière, caractérisée principalement par l'emploi du cuivre natif, tiré des parages du Lac Supérieur. La civilisation de cette époque qu'on peut appeler *l'âge du cuivre*, jadis prospère, s'est évanouie depuis longtemps, car lors de la découverte de l'Amérique par les Espagnols, le bassin du Mississippi était occupé par les Indiens à l'état sauvage. MM. Squier et Davis ont en outre montré, que les forêts-vierges qui ont pris pied sur les levées de terre de l'âge du cuivre, ont exigé au moins un millier d'années pour leur développement, et les Normands qui ont visité l'Amérique, il y a huit siècles, n'y ont évidemment rencontré que des sauvages.

Dans les ossuaires de Beverley on a trouvé, avec les grains de collier déjà mentionnés, des amulettes en terre de pipe rouge de Côteau des Prairies (Minnesota), des bracelets en cuivre, comme ceux des antiques tumuli de la vallée du Mississippi, des coquilles du golfe de Mexique, 4 pipes antiques, ressemblant à une pipe tirée d'une ancienne tombe près de Thunder-bay, Michigan, un ornement en coquille nacrée, et certains grains de collier formés de petites coquilles percées, comme l'on dit en avoir trouvé dans le tumulus gigantesque de Grave-creek, Virginie. Tout cela tend à caractériser les ossuaires de Beverley comme datant de l'âge du cuivre, ou, comme les Américains s'expriment, de l'époque des *mound-builders* (constructeurs de tumulus), laquelle remonterait donc, pour un moment donné, au-delà de l'ère chrétienne et qui correspondrait, du moins en partie, à ce qu'on peut appeler le *premier âge du fer* en Europe. Plus tard seulement dut suivre en Amérique *l'âge du bronze*, car les Espagnols le trouvèrent entamé au Pérou et au Mexique. Enfin *l'âge du fer* ne commence pour l'Amérique qu'avec l'arrivée de Christophe Colomb.

RAPPORT DE M. RODE SUR CETTE QUESTION :

Le plan d'études pour les écoles primaires françaises exige que l'histoire de l'Evêché de Bâle soit enseignée dans nos écoles :

- 1^o Cette histoire spéciale devra-t-elle être intercalée dans le manuel général de l'histoire de la Suisse ou présentée sous forme d'appendice ?
 - 2^o Quels éléments convient-il d'y faire entrer ?
 - 3^o A quelles sources l'auteur chargé de cette rédaction pourra-t-il puiser ?
-

Dans le Jura, partie si exposée aux velléités annexionistes de la France, il est, plus qu'ailleurs dans notre chère Suisse, urgent de réchauffer l'amour de la patrie et de greffer l'affection pour nos compatriotes dans les cœurs de la jeune génération des écoles qui a eu le bonheur de naître en ces heureux temps où la Suisse est unie et régénérée par le pacte de 1848. Et pour faire apprécier les bienfaits de notre liberté, l'excellence de notre constitution fédérale et cantonale, quelle science y est plus propre que celle qui compare notre état actuel de prospérité et de concorde à celui de désunion, de guerres, d'antipathies politiques, religieuses ou de langue qui divisaient autrefois ce pays et le livraient à la domination de l'étranger ? — Modèle admiré de l'union de deux principes en apparence contradictoires, le cantonalisme et le système unitaire, — faisceau admirable composé de parties si nombreuses, inégales en grandeur, mais toutes également saines et robustes, — notre chère Suisse a eu le bonheur de trouver, soit pour représenter l'ensemble de son histoire, — soit pour décrire la vie individuelle de chaque canton, des historiens dignes de cette belle tâche : Jean de Müller et ses continuateurs, et sur

une moins vaste échelle les éloquents auteurs Zschokke (Monnard), Daguet etc., ont narré le développement de la Suisse entière ; une foule d'auteurs se sont occupés soit de l'histoire d'un canton et même d'une fraction de canton, soit des chroniques locales de villes et de villages , d'autres ont écrit les annales d'une famille , d'un château , d'un monastère , d'un évêché, d'une églisé.¹ Cette masse d'histoires détaillées provient, en grande partie, des différences bien ressenties qui existent entre les diverses parties de tel ou tel canton et de la position différente , politiquement parlant , où elles se sont autrefois trouvées. Or , il serait difficile de rencontrer en Suisse deux portions de canton plus hétérogènes , où les différences étaient plus fortement accusées , que le Jura bernois d'une part et l'ancien canton allemand de l'autre. Raison puissante pour exiger une histoire spéciale de cette partie , non pour raviver d'anciennes animosités, mais, au contraire, pour faire voir les misères des siècles passés. Le besoin d'une telle histoire est si visible que la question posée par le comité central de la Société jurassienne d'émulation a tout le mérite de l'actualité et qu'une bonne histoire de l'Evêché répondra non seulement à un besoin pédagogique , mais sera , en même temps , une œuvre patriotique. Cette histoire racontera les luttes entre le pouvoir oppressif tantôt de l'Evêque, tantôt des petites aristocraties municipales, et d'autre part les aspirations vers la liberté et l'égalité ; elle dira les guerres intestines et les invasions de hordes à peine disciplinées, triste résultat de sa position isolée durant les guerres extérieures ; elle montrera les secours qu'à différentes époques la Suisse a portés au

¹ Presque chaque canton a son historien particulier : Berne a son Tillier et son Herzog, Thurgovie son Pupikofer, Appenzell son Zellweger, Schwytz son Fassbind , Vaud son Olivier, Neuchâtel son Chambrier, etc.; les historiens de villes sont aussi assez nombreux, et il y a même des chroniques de villages, telles que celle de Melchnau, dans la Haute-Argovie. Mentionnons aussi l'ouvrage si vaste et si instructif : *Galerie des 22 cantons de la Suisse*, où, à côté de la géographie et de la statistique de chacun , il se trouve encore une histoire du canton respectif.

pays entier et surtout l'efficacité de la protection que la puissante Berne a exercée ordinairement pour le bien de ses combourgues et alliés.

Dans les manuels d'histoire suisse qui sont actuellement en usage dans nos écoles, il serait impossible d'intercaler aux chapitres respectifs indiqués par les dates, les parties et les passages relatifs à l'histoire du Jura. Ce morcellement, qui ne pourrait se faire que par de petites fractions, nuirait à l'ensemble et empêcherait l'intelligence et l'étude de cette histoire spéciale ; on ne s'apercevrait pas du développement lent et gradué de nos institutions sociales et politiques, de l'enchaînement des faits par cause efficiente et résultats quelquefois éloignés ; ajoutez que cet éparpillement ennuierait et fatiguerait les élèves, chose qu'il importe surtout d'éviter pour une partie si intéressante de l'enseignement.

La section de Neuveville se prononce donc pour qu'un aperçu de l'histoire de l'Evêché soit composé exprès et destiné aux écoles jurassiennes pour être mis entre les mains des instituteurs et des élèves ; qu'il soit imprimé à part et ajouté au manuel d'histoire suisse en usage, mais *à titre provisoire seulement, jusqu'à ce qu'un autre manuel d'histoire suisse soit composé*. Ayant pleine confiance dans l'impartialité et les lumières du rédacteur chargé de ce travail, elle pense que, dans les matières où son opuscule touche aux questions religieuses, il saura faire droit aux uns, sans blesser les justes susceptibilités des autres ; toutefois, pour ce sujet délicat, il pourrait s'adjointre un comité de rédaction qui l'aiderait dans ce travail épineux (l'appréciation des effets, par exemple, que la réformation a produits dans les diverses parties du Jura). Nous pensons ainsi avoir rencontré un des désirs de M. le rédacteur qui a posé cette question évidemment dans l'intention de s'entourer des lumières de quelques collaborateurs et de préparer un travail plus complet.

Question subsidiaire. — Cette solution de la première question nous amène tout naturellement à traiter une question secondaire, mais presque d'égale importance, qui est omise

dans notre programme. Comment l'instituteur, muni de cet appendice sur l'histoire du Jura, annexé à son livre d'histoire suisse tel quel, procédera-t-il pour l'enseignement de cette partie ? Devra-t-il traiter cette histoire de suite et sans interruption, seulement à la suite de l'histoire générale de la Confédération, au risque, s'il n'a pas bien pris ses mesures et qu'il n'ait pas exactement calculé ses heures pour la répartition des matières sur toute l'année scolaire, de ne plus pouvoir arriver à l'histoire de l'Evêché et de ne point aborder ce sujet si éminemment utile ? ne sera-t-il pas à craindre que cette histoire traitée oralement et dans le livre, comme appendice, ne paraisse aux élèves un sujet peu intéressant et purement accessoire ? Qu'on me permette d'exposer ici de quelle manière je fais entrer l'histoire de la localité où je professe cet enseignement, dans le cadre de l'histoire suisse ; car c'est d'une manière analogue que je voudrais voir donner les leçons dans toutes les écoles primaires ou secondaires du Jura, avec plus ou moins de développement selon la portée des élèves et le temps alloué à cette branche. Je raconte les faits de l'histoire spéciale de notre petite république neuvilloise, aux années et avec les parties correspondantes de l'histoire générale de la Suisse : par exemple, la fondation du Schlossberg sous l'empereur Rodolphe, la destruction de Bonneville et la fondation de Neuveville avec le règne de l'empereur Albert, la vaillance des bourgeois de Neuveville et la reconnaissance de l'évêque Jean de Vienne après l'achèvement de la ligue des huit anciens cantons, etc. Dans les résumés chronologiques je marque la place de ces faits spéciaux aussi bien que ceux de l'histoire générale ; dans les récapitulations et dans les tableaux sur le développement et l'agrandissement de la Confédération, la Neuveville figure pour sa modeste part, à côté de sa puissante combourgaise.¹ De cette façon, il y a

¹ Je pense que ce sont ces résumés sur l'état des mœurs, de la religion, des arts et des sciences, sur la vie politique, etc., qui sont entendus dans le plan d'études pour les écoles primaires françaises, p. 48, quand il y est parlé de « tableaux sous forme synchronique » car, comme nulle part il

combinaison de la méthode synchronique et de l'histoire par ordre chronologique ; quand les élèves voudront connaître le développement successif de leur patrie , qu'ils lisent de suite l'appendice tout entier ; quand, pour se faire une juste idée des mœurs, des temps, des progrès, des lumières et de la civilisation , à une époque quelconque , ils désirent savoir quel était alors le degré de culture intellectuelle ou l'étendue de la Confédération , (par exemple, si la poudre à canon était inventée, si la Suisse comptait 4, 8, 10, 12 cantons, etc.), les résumés généraux les satisferont à cet égard.

Manuel détaillé pour l'instituteur. — Comme , à côté des détails contenus (et qui ne seront pas nombreux ni développés) dans le futur appendice sur l'histoire de l'Evêché, il sera loisible à chaque instituteur de spécialiser encore d'une manière plus particulière les faits qui ont rapport à la localité dont il instruit la jeunesse, — on a exprimé, dans notre section, le désir qu'un second travail beaucoup plus détaillé que le court résumé joint au manuel, fût élaboré pour l'usage et l'instruction des instituteurs eux-mêmes afin qu'ils aient où puiser les renseignements précis et développés pour l'histoire locale du district et de l'endroit où ils sont placés, qui pour celle de Neuveville , qui pour l'Erguel , qui pour les Franches-Montagnes , qui pour Moutier, etc. Il serait abandonné à la Société jurassienne ou à un comité à nommer par elle , de décider quel développement il conviendrait de donner à ce manuel auxiliaire de l'instituteur et, d'autre part, à la prudence et à l'expérience des instituteurs quel usage ils en feraient et dans quelle mesure ils en useraient. — Mais, si l'histoire ainsi localisée doit charmer la jeunesse et captiver toute son attention en la dirigeant sur ses alentours et lui faisant trouver quelque intérêt là où, autrement, il passerait avec indiffé-

n'y est question d'histoire universelle , il ne peut s'agir de tableaux synoptiques d'histoire générale, à moins que l'on n'entende par là une indication très sommaire des événements les plus caractéristiques pour la civilisation , tirés de l'histoire universelle (par exemple, découverte de la poudre à canon, de l'imprimerie, de l'Amérique, guerre de 50 ans).

rence, — n'y aura-t-il pas aussi à craindre que, dans une pareille abondance de matières, un instituteur encore dépourvu d'expérience, ne s'égare et ne fasse une part trop large à l'histoire locale au préjudice de l'ensemble ou d'autres branches d'enseignement ?

Proposition importante. — Cette appréhension bien légitime a donné le jour à une autre idée que, du reste, la sage mesure du gouvernement zurichois : « de faire imprimer aux frais de l'Etat, tous les livres scolaires » nous avait d'abord suggérée. Ne serait-il pas opportun que la Société jurassienne d'éducation prît au plus tôt l'initiative pour proposer au gouvernement bernois « d'ouvrir un concours pour un prix de..... » à décerner à l'auteur de la meilleure histoire de la « Suisse pour les écoles jurassiennes, » afin que nous ayons un seul manuel suffisant à toutes les exigences et répondant au double but, de donner sur l'ensemble de l'histoire suisse les notions que tout enfant suisse doit posséder et de s'étendre sur l'histoire particulière de l'Evêché, intercalée aux époques respectives, avec cette largeur qui conviendrait au but spécial de cet ouvrage et dont les auteurs vaudois d'histoire suisse nous ont tracé le modèle; — ¹ manuel qui obviierait aux deux extrêmes : à la surabondance des détails et à la sécheresse qui ne s'en tient qu'aux généralités.

II^e question. — Les matières que ce manuel de l'histoire

¹ Citons pour mémoire et parce que ces livres sont employés dans certaines écoles primaires et paraissent être autorisés, en attendant mieux : l'Histoire suisse, faisant suite aux ouvrages de Lamé Fleury, où il n'y a que 6 lignes bien minces sur l'Evêché ; et celle de Descombaz, où il n'est fait que 3 fois mention de l'Evêché, p. 140 : quelques lignes sur le combat des chevaliers de l'Evêque et du comte de Thierstein ; p. 207, quelques lignes sur l'introduction de la réformation à Moutier et une ligne, page 273 : le directoire français fit occuper l'Evêché de Bâle. Cette parcimonie de place à l'égard de notre partie du sol helvétique justifierait à elle seule la composition d'un opuscule tel que nous le demandons. Daguet mérite une distinction honorable à cet égard, car il parle beaucoup plus qu'aucun auteur de ces abrégés d'Histoire suisse que nous connaissons, de ce pays qu'il a lui-même habité dans le temps.

de l'Evêché, soit appendice à telle Histoire suisse qui est actuellement en usage dans chaque localité, devra contenir, étant en grande partie indiquées aux pages 45-47 du plan d'études pour les écoles primaires françaises du canton de Berne, nous n'y joindrions que peu d'éléments nouveaux, précisément parce que nous avons en vue cette Histoire suisse au point de vue jurassien qui est encore à créer et que la commission qui a élaboré le susdit plan, paraît vouloir appeler de ses vœux en disant : « provisoirement on conservera les manuels admis dans chaque localité ; » car nous ne voudrions pas que cette Histoire suisse fût trop chargée d'histoires purement locales, de peur que le sentiment de la nationalité suisse ne soit étouffée par une trop exclusive affection pour le beau pays jurassien. Voici ce que nous proposons d'y ajouter.

- 1352. L'alliance perpétuelle de Berne avec Bienne ;
- 1388. Combourgeoisie de Neuveville avec Berne ;
- 1395. Arbitrage de Berne survenu entre Bienne et Neuveville, au sujet de la juridiction militaire tant de Neuveville que de la montagne de Diesse ;
- 1530. Introduction de la réformation ;
- 1533. Accommodement entre l'abbé de Bellelay et la Neuveville au sujet de leurs droits respectifs.
- 1711 - 1717. Troubles à la Neuveville et fausse position de cette ville entre les deux puissances rivales de Berne et de l'Evêque ;
- 1734. Nouveaux troubles (de Petitmaître) étouffés par l'intervention bernoise.

Pour l'histoire des mœurs, etc., on pourrait citer :

- 1645. Le procès des sorcières. (5 furent brûlées en un même jour.)

Je crois que ces quelques additions suffiraient bien pour faire connaître, grossso modo, l'histoire de notre petite république municipale ; si, dans les autres parties du Jura, on fait des additions dans les mêmes proportions que nous les proposons pour Neuveville, le volume risquera plutôt de devenir un

peu gros pour un simple manuel que devront acheter les élèves et instituteurs primaires.

III^e question. Nous n'avons pas la prétention de vouloir ni de pouvoir enseigner à M. le rédacteur, savant érudit dans ces matières et versé dans la connaissance des sources, beaucoup de livres ou autres moyens où il pourrait puiser : cependant nous osons nous flatter que les deux ouvrages que nous allons citer, ne seront pas encore connus et que nous aurons le petit mérite d'avoir, un tant soit peu, augmenté les ressources dont il pourra disposer.

1^o F. Stettler. Versuch einer kurzen Geschichte des zum Kanton Bern gehörenden Theils des ehemaligen Bisthums Basel. VII et 104 pages.

Une personne très compétente a jugé cet ouvrage si important et si intéressant , qu'elle serait fort disposée à le traduire.

2^o Versuch einer historischen und rechtlichen Abhandlung von den schweizerischen Schutz und Schirmbündnissen etc., besonders desjenigen Bürgerrechts , welches bereits seit fast 400 Jahren zwischen..... Stand Bern und der..... Municipalstadt Neuenstadt bestand hat , zusammen gestellt durch C.-Em. Rosselet J. U. D. Bern 1757.

Ce fort volume in-4^o renferme bien des matières diverses : par leur énumération on jugera de l'importance de ce recueil et l'on nous excusera de l'avoir mentionné ici :

I. Traité (en allemand) des alliances conclues par les Confédérés et de leur nature et essence diverse ; la 2^e partie en est particulièrement intéressante, car elle traite von den Neuenstädter Freiburger-Rechten.

II. Vertrag zwischen dem Bischoff von Basel und der Stadt Biel v. J. 1600, avec plusieurs annexes.

III. Apologie einer..... Stadt Bern d. h. Widerlegung wider des Bischoffs von Basel Discurs betreffend

Munsterthal'scher Burgerrecht
Religionsänderungen im Munsterthal
Biel'schen Tauschhandel,

Cette apologie , forte d'environ 300 pages et imprimée en 1615, a été tout simplement ajoutée comme les articles, par le relieur, sans doute d'après la volonté d'un propriétaire qui voulait réunir les divers écrits touchant la même matière en un seul volume :

IV. Bernischer Vertrag zwischen Bischoff von Basel und der Stadt Biel von J. 1731, gedruckt 1732.

V. Mémoire au sujet des affaires de la Neuveville. 1717.

VI. Mémoire présenté par le conseil de Neuveville à Leurs Excellences de Berne. 1717.

J'ai donné des extraits de ces deux mémoires dans un « Exposé des troubles de Neuveville et rivalité de Berne et de l'évêque de Bâle », dont un résumé se trouve joint à un des *Coups-d'œil* de la Société jurassienne d'émulation.

VII. Vertrag zwischen Bischoff von Basel und Stadt Bern betreffend das Bürgerrecht von Neuenstadt nach den Conferenzen von 1758.

Question subsidiaire à la III^e. — Notre section a pensé qu'il ne serait pas inopportun d'indiquer aussi à des instituteurs studieux et aisés , outre le manuel officiel (soit appendice, soit histoire suisse, au point de vue jurassien) quelques ouvrages historiques, où ils pourront s'instruire plus amplement et avoir la satisfaction de ne pas seulement : *jurare in verba magistri* (i. e. libri), mais de juger par eux-mêmes en consultant des sources :

Blæsch, Histoire de Bienne.

Coups-d'œil de la Société jurassienne d'émulation. (Pourrait-on , à peu de frais , réimprimer à part les traités historiques ?)

Müller et ses continuateurs, Histoire de la Confédération.

Morel, Essai sur l'histoire de l'Evêché de Bâle.

Le *Jura*, dont les articles historiques sont fort instructifs.

Pour terminer notre petit traité , encore une proposition : Bien que nous sachions que l'essai tenté par les gouvernements de Berne (pour la partie française du canton) , de Fribourg, Neuchâtel , Valais et Vaud , d'amener , au moyen

d'une commission de délégués, entre toutes les parties de la Suisse romande, une telle homogénéité quant aux moyens d'instruction, qu'il fût possible de faire imprimer à plusieurs milliers d'exemplaires, les ouvrages destinés soit aux écoles primaires, soit aux établissements secondaires, ait malheureusement échoué; bien que nous connaissions, dans une matière plus restreinte et où il semblerait plus aisément de se mettre d'accord, un frappant et fâcheux exemple où, grâce à une précipitation déplacée, l'entente a été également manquée; cependant nous ne désespérons pas que la Société jurassienne d'émulation ne parvienne à renouer les fils rompus, à ramener de nouvelles tentatives d'arrangement, à raviver ce désir si naturel d'une union de jour en jour plus intime avec les autres parties de la Suisse, vers lesquelles l'attire la communauté de l'idiome. Qu'elle s'encourage donc à persévéérer dans la belle voie où elle est entrée avec des succès déjà si marqués (je ne cite que ses rapports avec la Société d'utilité publique, la création d'une section générale pour la Suisse romande, ses liaisons avec la Société d'agriculture, etc.)! Qu'elle cherche, pas à pas, à conquérir le terrain qui a été refusé aux gouvernements! Notre peuple suisse n'aime pas trop sentir l'action et la pression gouvernementale; mais à la spontanéité de la nation, aux sociétés et aux réunions volontaires d'hommes marquants et zélés sont dus bien des succès et ont réussi bien des entreprises qui n'avaient rencontré que des difficultés insurmontables tant que l'autorité seule s'en est mêlée.

Proposition finale. — Que notre Société jurassienne d'émulation aborde donc de nouveau cette matière; qu'elle tâche, par ses correspondances, à provoquer entre les Sociétés historiques, les autorités scolaires, les hommes qui aiment et favorisent l'éducation et l'instruction des grands et des petits, un accord qui aboutisse à faire imprimer en commun et conséquemment à un grand nombre d'exemplaires, les ouvrages historiques qui ont particulièrement trait à l'histoire de la Suisse romande et qui seraient introduits dans les bibliothèques.

ques populaires, et se trouveraient ainsi facilement accessibles aux bourses les plus modiques des instituteurs primaires.

RAPPORT SUR LA QUESTION :

Comment pourrait-on, dans chaque district, organiser les écoles de manière que les élèves de la troisième série — de 12 à 16 ans — reçussent, autant que possible, les leçons appropriées à leur âge et aux connaissances déjà acquises ?

Présenté par Eug. GUERNE.

Notre régénération politique de 1831 ouvrit une ère nouvelle à l'éducation nationale. Quatre écoles normales furent fondées successivement et devinrent nos plus précieux joyaux populaires. Non seulement on y forma de jeunes instituteurs, mais tous ceux qui étaient alors en fonctions durent suivre un cours de répétition et ne reçurent leur diplôme qu'après avoir prouvé par un examen qu'ils possédaient des connaissances suffisantes. La fréquentation de l'école devint obligatoire et gratuite pour les pauvres, auxquels les communes durent même fournir les moyens d'enseignement nécessaires. Les rayons vivifiants de l'instruction pénétrèrent ainsi jusque dans la plus humble chaumière. La subvention de l'Etat accordée aux instituteurs primaires, puis la fixation d'un minimum, améliorèrent sensiblement leur position et leur permirent de consacrer plus de temps à l'école et à l'étude. L'établissement d'inspectorats, l'unité de plan d'études et de moyens d'enseignement, produisirent une organisation uniforme de nos écoles, indispensable à une prospérité générale.

Cependant malgré la vigoureuse impulsion donnée à l'édu-

cation populaire dans la période de 1830 ; malgré la sage organisation scolaire des dernières années ; malgré les efforts d'instituteurs dévoués , l'instruction primaire est loin d'avoir atteint le degré de prospérité nécessaire. Le défaut de méthode rationnelle chez quelques instituteurs ; la ténacité avec laquelle ils se collent aux procédés routiniers habituels et surtout le manque de tact , de principes pédagogiques et de vie intellectuelle, ne se rencontrent que trop souvent , et sont de grands obstacles à l'application réelle des principes contenus dans le plan d'études. D'un autre côté , une mauvaise éducation domestique , une fréquentation irrégulière , la non-chalance de certains parents , le peu de zèle et la faiblesse de quelques commissions scolaires sont autant d'entraves à la bonne marche des écoles. De là des résultats peu satisfaisants et ne répondant que très imparfaitement aux sacrifices que l'on a faits , aux espérances que l'on avait conçues. Hormis quelques honorables exceptions , les élèves de la troisième série , c'est-à-dire des classes supérieures , ne reçoivent pas l'instruction appropriée à leur âge , parce que : 1^o Les traitements attachés à ces classes sont généralement trop modiques pour que l'on puisse toujours trouver des instituteurs à la hauteur de leur tâche ; 2^o L'on y souffre généralement plus que dans les classes élémentaires de l'incurie des parents qui n'envoient leurs enfants à l'école que parce qu'ils y sont forcés ; les absences y sont plus nombreuses et enraient nécessairement la marche de la classe ; 3^o Il est difficile d'y obtenir assez d'homogénéité des connaissances pour que l'enseignement simultané pur puisse y être donné avec de grands succès ; 4^o Un seul maître est incapable d'enseigner toutes les branches avec un égal succès ; il s'attachera naturellement à celles dont il fait sa spécialité et les autres seront en souffrance.

Nous ne voyons de possibilité de remédier à cet état de choses que par la fondation d'écoles secondaires. C'est le moyen le plus efficace qu'offre la loi en tête de laquelle on lit :

« Considérant que l'existence des écoles secondaires est devenue un besoin essentiel et de plus en plus impérieux pour la population de toutes les parties du canton, et en particulier des localités considérables. »

Nous avons cette excellente loi depuis 1856 et il n'existe encore qu'une seule école secondaire française dans le Jura, celle de St-Imier, tandis que dans l'ancien canton, on en comptait déjà 27 en 1860, réparties comme suit :

1^o Arrondissement de l'*Oberland* : 3, à Interlaken, à Wimmis et à Blankenbourg ;

2^o *Mittelland* : 4, à Steffisbourg, Belp, Schwarzenburg et Berne ;

3^o *Emmenthal* : 5, à Worb, Langnau, Diesbach, Hœchstetten et Sumiswald ;

4^o *Haute-Argoovie* : 10, à Langenthal, Herzogenbuchsee, Munchenbuchsee,¹ Kleindietwyl, Bætterkinden, Kirchberg, Wynigen, Goldbach, Wiedlisbach et Fraubrunnen.

5^o *Seeland* : 5, à Aarberg, Buren, Nidau, Cerlier et Schüpfen.

Toutes ces écoles, excepté celle de Berne pour filles seulement et celle de Buren pour garçons, renferment les deux sexes ; le rapport des filles à celui des garçons y est à peu près comme 1 à 4. La plupart sont divisées en deux classes et ont deux maîtres ; plusieurs en ont un plus grand nombre. Les traitements varient de 1,400 à 2,000 fr.

Voici comment s'exprime M. le directeur de l'éducation au sujet de ces établissements dans son rapport de 1860 :

« On peut, en général, qualifier de satisfaisant le résultat de l'enseignement. S'il n'a pas été ce qu'on pouvait en attendre dans toutes les branches, on doit cependant reconnaître que plusieurs matières ont été enseignées avec succès. En général, on a remarqué que l'enseignement de la reli-

1 Il nous paraîtrait avantageux de traduire ces deux noms que des Français prononcent si difficilement: Herzogenbuchsee, Bois-le-Duc et Munchenbuchsee, Bois-le-Moine. *Herzog*, duc ; *Münch*, moine ; *Buchsée*, forêt, bois. Bois-le-Duc, ville de Hollande, s'écrit en hollandais S'Hertogen-Bosch.

» gion, des mathématiques, du chant, de l'écriture et des
» branches réales y est plus avancé que celui des langues, des
» sciences naturelles et du dessin technique. Sous ce rapport
» il existe une grande différence entre les écoles secon-
» daires. On ne doit toutefois pas perdre de vue qu'il n'y
» a qu'un petit nombre d'écoles secondaires qui aient trois
» classes avec six cours annuels, que la plupart d'entr'elles
» n'ont que deux classes, ou même seulement une, et que la
» moitié de ces établissements sont d'une date toute récente.
» Il faut laisser à des institutions de ce genre le temps de se
» développer. »

La rapide prospérité de ces écoles dans la partie allemande du canton stimulera, nous osons l'espérer, le zèle dans la partie française, où jusqu'à présent il y a eu hésitation ou somnolence. Pourquoi ne profiterions-nous pas aussi des grands avantages accordés par l'Etat à ces établissements ? En avons-nous peut-être moins besoin que nos concitoyens allemands ? Nous sommes plutôt portés à croire le contraire. Si dans quelques districts, nos écoles primaires peuvent être comparées avec avantage aux leurs, il en est d'autres au contraire où elles sont dans un état qui laisse beaucoup à désirer.

Les écoles secondaires forment un degré indispensable dans l'organisation de notre instruction publique. Elles sont destinées à combler une grande lacune, en préparant convenablement des élèves pour le gymnase réal de l'école cantonale et pour les écoles normales. Elles deviendront ainsi une pépinière, où se recruteront avec avantage ces deux établissements importants.

Les écoles primaires mêmes s'amélioreront en rivalisant de zèle pour fournir de bons élèves aux écoles secondaires. MM. les instituteurs, pour acquérir ou pour conserver la réputation de bons maîtres, s'efforceront de préparer suffisamment leurs écoliers qui se proposeront d'y entrer. Le plan d'études sera mieux suivi, et l'émulation, ce levier à l'aide duquel on soulève les plus grandes difficultés, tirera de leur torpeur un grand nombre d'écoles.

Mais ce n'est pas seulement en vue d'études continuées dans des établissements spéciaux, que les écoles réales ont leur raison d'être. Dans les contrées agricoles, elles accorderont une large place à l'agriculture. Quand, dans les campagnes, un enfant montre d'heureuses dispositions pour l'étude, c'est dommage, dit-on, d'en faire un paysan, comme si l'agriculture, cette nourrice des peuples, n'avait pas besoin d'hommes intelligents et instruits, et devait rester stationnaire. Nous croyons, au contraire, qu'elle est appelée à faire des progrès sensibles dans un avenir prochain. La fondation d'une Société d'agriculture et l'école de la Rütti en sont des gages certains. L'agriculteur puisera à l'école secondaire des connaissances propres à lui faire aimer la nature et les travaux champêtres, à le conduire aux améliorations dans la culture des terres. On lui fera envisager son état comme l'un des plus utiles, des plus honorables et des plus naturels à l'homme. L'industriel et le commerçant y acquerront dans les langues, les mathématiques, la géographie, le dessin, des connaissances qui leur deviendront précieuses. Tous devront y apprendre à réfléchir, y acquérir le goût et l'habitude de l'ordre et du travail, le sentiment du beau, du vrai, du juste, l'amour du progrès, de la perfection. En un mot, on y formera des citoyens moraux, utiles à leur famille et à la société.

Aux termes de la loi, les écoles secondaires peuvent être fondées soit par une commune, soit par une association de communes ou de particuliers, à condition qu'ils fournissent un local convenable, avec chauffage et éclairage, les meubles et les moyens d'enseignement.

A son ouverture, l'école doit compter au moins 15 élèves, si elle n'a qu'un maître; 30, si elle en a deux; 60, si elle en a trois, etc.

En règle générale, les élèves ne peuvent y être admis avant l'âge de 10 ans; ils sont astreints à payer une contribution scolaire qui ne peut excéder cinq francs par mois. *L'Etat se charge de la moitié du traitement des maîtres*, mais il se réserve le droit de disposer de deux places gratuites.

Les communes se font ordinairement illusion sur les dépenses qu'occasionnerait la création d'écoles secondaires. Calculons approximativement ce que coûterait une école secondaire de 40 élèves avec deux maîtres à 1,800 fr. chacun ; comptant cinq places gratuites en faveur d'enfants pauvres, intelligents et d'un bon caractère, et fixant la rétribution scolaire des élèves à 10 fr. par trimestre, on obtiendrait une somme de 1,400 fr.; l'Etat paierait 1,800 fr. Il ne resterait que 400 fr. à la charge de la commune, plus à fournir deux salles avec accessoires. On se pourvoirait des appareils et collections nécessaires, à mesure que les ressources le permettraient, comme cela s'est pratiqué jusqu'à présent. En admettant, comme dans l'ancien canton, les deux sexes dans les écoles secondaires, il ne serait pas difficile de trouver le nombre réglementaire d'élèves. On a généralement dans le Jura trop de préventions contre cette réunion. Nous n'y voyons que des avantages pour les campagnes, où la séparation des sexes occasionnerait des dépenses excédant les ressources des communes.

Selon l'opinion d'instituteurs compétents, la discipline est plus facile à maintenir dans une école mixte que dans une école de garçons; il y a plus d'émulation, de politesse et de prévenance. Dans les villes et dans les centres industriels, cette réunion présenterait sans doute des inconvénients.

Les communes voisines des localités où il existe des pro-gymnases ou des écoles secondaires, y envoient leurs enfants en payant l'écolage fixé, sans que, à ce que nous croyons, il y ait d'arrangement spécial entre les commissions intéressées. La direction de l'éducation a soin d'ailleurs de veiller à ce que ces établissements soient rendus accessibles aux élèves non ressortissants des arrondissements scolaires où ils sont établis.

Espérons que les localités qui sont encore privées des bienfaits des écoles secondaires, se hâteront de profiter des avantages que la loi met à leur portée pour en fonder. Les sacrifices considérables que fait l'Etat pour ces écoles sont une

preuve de l'importance qu'il y attache. Si l'on veut former non seulement des hommes éclairés, mais encore des républicains sincèrement attachés à leur pays, connaissant leurs droits et leurs devoirs de citoyens, il est indispensable de briser les entraves dont l'enseignement souffre et de faire disparaître les lacunes qui le laissent incomplet.

Mais il y a une catégorie d'élèves, les indigents, qui de bonne heure doivent se livrer à l'industrie ou apprendre un métier ; leur position économique ne leur permet pas de se livrer à de longues années d'étude. Tandis qu'ils pourraient aider à leurs parents à gagner leur pain, on les voit arriver à l'école en haillons, pâles, défaits, ne songeant qu'à satisfaire les exigences de leur estomac. Leur malaise corporel influe sur leur intellect : ils sont mous, paresseux, insouciants, sans amour-propre. La plupart font rarement à la maison leurs devoirs pour l'école ; leurs progrès sont lents ou à peu près nuls. Dans de semblables conditions, la fréquentation forcée de l'école, après leur douzième année, contribue plutôt à favoriser leur négligence qu'à cultiver leur esprit et leur cœur. Un travail manuel régulier serait utile à leurs familles et les éloignerait de l'oisiveté, qui fait plus de victimes que l'ignorance. La nourriture, le vêtement et le logement sont d'ailleurs de première nécessité ; punir un honorable père de famille parce que son fils aîné, au lieu d'être à l'école, l'a aidé dans son travail pour subvenir aux plus pressants besoins, ou parce que sa fille a remplacé la mère auprès des cadets, tandis que celle-ci gagnait quelques sous ou raccommodait les vêtements, nous paraît bien dur de la part de la loi.

Combien n'y a-t-il pas de familles qui, sans être dans l'indigence, ne parviennent cependant qu'à force de travail et d'économie à faire honneur à leurs affaires. Leurs enfants ont fréquenté l'école régulièrement les six ou sept premières années scolaires, et possèdent les connaissances indispensables à tout citoyen. Pourquoi les empêcherait-on de les employer dans l'industrie ? Il est même certains états où l'on n'acquiert facilement de l'habileté et de la dextérité que lors-

qu'on a commencé à s'y livrer dans les années d'enfance. Si l'on craint que les jeunes gens ne soient livrés à l'arbitraire des chefs d'atelier, que l'Etat promulgue un règlement sur les établissements industriels où l'on emploie des enfants, afin de sauvegarder leur développement physique et moral.

Les cultivateurs peuvent, sans de grands inconvénients, envoyer leurs enfants à l'école jusqu'à l'âge de seize ans révolus ; en été, pendant les grands travaux de la campagne, la loi leur accorde jusqu'à quinze semaines de vacances, et les quelques heures de leçons qu'ils ont sont fixées de manière à les gêner peu ; en hiver, ils ont le temps de fréquenter régulièrement la classe.

Dans le canton de Zurich, ainsi que dans toute la Suisse orientale, où l'instruction populaire est cependant florissante, l'enfant, après avoir accompli sa douzième année, n'est plus astreint qu'à un jour entier ou à deux demi-jours d'école par semaine ; à quinze ans, il en est complètement libéré. Les écoles secondaires sont nombreuses et bien tenues dans ce canton ; la plupart des élèves, que le besoin ne presse pas de gagner leur vie, les fréquentent jusqu'à seize ans et même plus longtemps.

Notre canton et particulièrement le Jura aurait beaucoup à emprunter à Zurich, aussi bien pour favoriser le développement de l'industrie que pour compléter l'instruction secondaire. Nos classes d'apprentis sont une plaie pour les écoles régulières du jour, un fardeau et un tourment pour l'instituteur, une entrave à l'industrie, une nullité quant à l'instruction. Le remède radical à cet état de choses doit venir de notre loi scolaire, qui fixe 18 heures d'école en été et 30 en hiver comme minimum de fréquentation par semaine, jusqu'à la première communion pour les réformés et jusqu'à 15 ans pour les catholiques, sans égard à la position et aux besoins de l'élève. Ces dispositions sont inexécutables surtout pour les industriels de la troisième série ; l'expérience l'a prouvé jusqu'à présent.

Nous résumons en disant que nous distinguons deux caté-

gories d'élèves de la troisième série : 1^o ceux qui peuvent et qui veulent suivre les classes jusqu'à la 16^e ou à la 17^e année, et 2^o ceux qui ne peuvent ni ne veulent les suivre.

Pour les élèves de la première catégorie, il faut fonder des écoles secondaires dans chaque district, afin qu'ils acquièrent des connaissances sûres et qu'ils soient à même d'entrer dans les établissements supérieurs.

Pour ceux de la seconde catégorie, il faut que notre loi scolaire soit en harmonie, non seulement avec les besoins des cultivateurs, mais aussi avec ceux des populations industrielles, comme cela existe dans la Suisse orientale.



UNE PREMIÈRE LEÇON DE GÉOLOGIE,

donnée à l'académie de Lausanne,

le 1^{er} novembre 1851,

par A. MORLOT.

Cette première leçon a été imprimée en édition particulière et aux frais de l'auteur, qui la reproduit ici, après l'avoir revue et corrigée.

En contemplant la terre, les monts et les rocs, paraissant assis là pour braver l'éternité, — les mers et les océans qui, malgré leur étendue et leurs mouvements de courants et de marées, conservent des limites si fixes et si invariables, qu'elles semblent tracées par la main même du Créateur, disant : « jusqu'ici et pas plus loin ; » — en voyant cela, on se sent porté à croire qu'il n'y a d'incessamment variable et irrégulier que l'esprit de l'homme et ses diverses manifestations, et à dire de la nature qui nous environne, de la terre qui nous porte : — telle elle est sortie immédiatement des

mains du Créateur, et telle elle retournera dans le néant, en vertu de la même puissance qui l'en a tirée.

On ferait là de la poésie, et c'est bien en effet par un *âge poétique* que la science a commencé.

Des considérations de ce genre ne nous avanceraient cependant guère, fussent-elles même tout ce qu'il y aurait de plus sublime et de plus juste. Car il est au fond parfaitement exact de dire de notre terre qu'elle est l'œuvre du Créateur, quoique son développement successif ait été amené par les lois de la nature, puisque celles-ci ne sont évidemment ni plus ni moins que l'expression de la volonté créatrice, — mais, remarquons-le bien, d'une volonté fixe et invariable. C'est l'étude de cet ordre de choses qui constitue la *science*, dans laquelle ne rentrent donc point les notions toutes différentes d'interventions extraordinaires de la Divinité, de miracles, etc. Là où ce domaine-ci commence, celui de la science finit, et nous ne toucherons point au premier, ne voulant faire ici *que* de la science.

Essayons donc d'un autre moyen; allons vers cette roche et examinons-la de près. Nous trouvons qu'elle est composée de bancs, de couches de pierre, renfermant des coquilles marines pétrifiées et d'autres bancs ou couches pétries de cailloux d'une pierre différente et étrangère, constituant ce qu'on appelle un conglomérat. Cette roche n'est donc pas primitive, cette pierre si dure était évidemment jadis une couche de limon, déposé au fond de la mer et recouvert ensuite par une couche de cailloux, roulés et battus par la vague.

Il faut donc qu'il y ait eu, avant la formation de la roche en question, des montagnes plus anciennes, fournissant, par leur dégradation lente, des cailloux, et il faut aussi que la distribution des terres-fermes et des mers ait été bien différente de celle qui existe aujourd'hui.

Voilà comment un monde nouveau, un ordre de choses antérieur à celui de son existence, s'ouvrit à l'esprit de l'homme. Celui-ci s'empara de la grande et belle idée, pour

la développer, d'abord par la seule ressource du raisonnement. C'est alors, dans l'*âge raisonnable* de la science, qu'on vit paraître des théories de la terre, des hypothèses sur l'origine du monde, pour lesquelles fut dépensé tout ce qu'il y avait de génie, d'esprit et de hardiesse de conception, et qui cependant n'apprirent pas grand'chose, sinon qu'on n'était pas encore sur la bonne voie. — La tendance générale était de remonter d'abord à l'origine du monde, pour partir de là et pour développer la succession des événements qui ont amené, mais dans un laps de temps très court, l'état actuel du globe. Une comparaison due à LYELL, le réformateur de la science, fera plus facilement apprécier ce procédé. Représentons-nous, arrivant devant les monuments à demi ensablés de l'ancienne Egypte, un nomade du désert, résument l'antiquité dans ses traditions de famille, et ne concevant pas qu'un ordre de choses bien différent et d'une bien plus longue durée que celle des quelques générations dont le souvenir s'est propagé jusqu'à lui, ait régné dans le pays. Représentons-nous surtout bien la position de ce nomade, faisant comme son père, comme son fils fera après lui, ne voyant que stabilité et immobilité dans l'ordre social, rien ne changeant autour de lui, et persuadé que les choses ont toujours été ainsi, qu'elles iront toujours ainsi, jusqu'à la fin du monde. Ce nomade ne verrait-il pas, par exemple dans les pyramides, composées de blocs que lui et toute sa tribu réunie ne pourraient pas seulement remuer, l'ouvrage d'êtres surnaturels, de djins, de génies disposant de puissances tout autres que les forces humaines. Supposons même, au lieu de ce nomade, un homme civilisé et d'une certaine instruction et sagacité, ne croyant ni aux djins, ni aux génies, et cherchant à développer, par la série des monuments, le fil de l'histoire ancienne d'Egypte, la succession de ses peuples et de ses dynasties, avec ses grands événements de batailles, de conquêtes et d'entreprises gigantesques. Mais supposons cet homme imbu du préjugé inébranlable que tout s'est passé en peu d'années. Qu'on s'imagine tout cela se pressant devant

son esprit, comme un drame sur la scène, où une vie se joue en quelques heures, — n'y verra-t-il pas, lui aussi, de l'extraordinaire, ne dira-t-il pas : — oui, voilà bien les traces d'un monde antérieur au mien, mais les choses s'y passaient tout différemment et par le concours de forces particulières, n'agissant plus aujourd'hui. — S'il a de l'imagination, il fera toutes sortes d'hypothèses ingénieuses pour expliquer le fait. Il supposera, par exemple, que les hommes venaient au monde tout faits, sans avoir besoin de passer par l'enfance et par l'adolescence qui nous retardent tant, idée qu'il trouverait appuyée, en ne voyant dans les catacombes que des momies de personnes adultes. Ces momies lui feraient bien reconnaître que la race était humaine, du même type que la sienne, à peu près ; mais il lui supposera une vertu active particulière, l'homme pouvait peut-être alors se passer de nourriture, de sommeil, de repos, besoins qui nous ravissent les deux tiers de notre temps, peut-être parce que nous ne sommes précisément que le rejeton extraordinairement dégénéré de cette race antique ! Tout cela reviendrait, en un mot, à supposer l'ordre de la nature changé, le fil d'induction rompu, en sorte qu'on aurait bien tort de vouloir expliquer la construction de ces anciens monuments par les moyens encore en usage pour ce genre de travaux, ou bien, en d'autres termes, par les *causes existantes*.

Eh bien ! voilà environ comment l'on a d'abord procédé, quand il s'est agi de traiter l'histoire de la terre, d'après les monuments qui s'y rapportent. Des visions correspondantes en résultèrent; aussi, rien que bouleversements, cataclysmes, grandes débâcles, révolutions de la surface du globe, extinction subite et répétée de tous les êtres vivants, et création spontanée et répétée de nouvelles générations, formation de puissantes chaînes de montagnes par soulèvement de la croûte du globe d'un seul jet, le tout par des forces, des causes perdues qui ne continuent plus à agir aujourd'hui !

Cependant l'esprit de l'homme finit par se lasser de pareils efforts, et *l'âge de l'induction* commença, lorsqu'on se mit à

observer beaucoup plus et à raisonner beaucoup moins. On découvrit alors que l'ordre de choses actuel n'est pas aussi invariable qu'il paraît l'être , et qu'il existe , aujourd'hui encore , des causes de changements qui produiraient des effets analogues à ce qui s'est passé autrefois , si seulement on leur accordait une durée d'action assez longue; une durée , il est vrai , auprès de laquelle les quelques mille ans de notre histoire politique ne compteraient presque pas.

Une pareille considération est bien propre à saisir l'esprit de l'homme ; mais il s'y habite peu à peu et elle lui devient familière. Il en arriva de même pour l'espace ; autrefois c'était l'étendue du bras de l'homme, le coin de terre qu'il habitait et qu'il pouvait embrasser ; — au-delà rien, — que quelques points lumineux, placés dans le firmament pour l'éclairer et pour lui servir de calendrier. Ce fut l'astronomie qui le tira de ce cercle étroit et qui lui révéla une immensité d'espace que son esprit eut bien de la peine à concevoir.

Ainsi, autrefois, le temps était la durée de l'homme ; avant lui, une création subite, pour lui fournir son habitation ; puis, la fin de l'humanité, la fin du monde. Mais voilà la géologie qui rompt cette autre barrière de l'esprit et qui nous lance dans l'immensité du temps, nous faisant voir que les années de notre vie sont aussi peu une mesure pour le passé , que le serait notre pied pour toiser les espaces célestes.

Du même coup tombe toute investigation sur l'origine du monde, comme en astronomie toute recherche sur les limites de l'espace. A partir du point où nous sommes, nous pouvons mesurer, d'abord jusqu'au soleil et à ses autres planètes, puis, plus loin, jusqu'aux étoiles , mais la prétention d'atteindre une limite des cieux serait absurde. Il en est de même pour la science qui traite de l'histoire de la terre. En partant du présent, nous nous portons de plus en plus loin dans un passé de plus en plus reculé, nous pourrons peut-être aussi un jour, ayant saisi l'ordre, la loi des changements en opération , en déduire plus ou moins l'avenir , — sans cependant jamais prétendre toucher ni au commencement, ni à la fin. Car nous

sommes des êtres finis , flottant dans l'immensité de l'espace et dans l'éternité du temps , qu'un Etre infini et éternel peut seul embrasser.

Mais retournons à cette terre qui doit faire l'objet de notre étude. Nous avons dit , qu'en y regardant de plus près on avait trouvé que l'ordre de choses actuel n'était pas invariable, et qu'il s'opérait des changements graduels d'une certaine importance. Cela n'est pas très apparent au premier coup-d'œil, surtout quand on ne prend en considération que ce qui se passe sur la terre-ferme , où l'on ne remarque guère que dégradation et destruction lente de toute chose , comme si la terre vieillissait et s'usait. Cependant tout ce qui est enlevé d'une part se dépose ailleurs , au sein des eaux ; car ici , comme en chimie , rien ne se crée et rien ne se détruit. Et quand nous cherchons à nous former une idée de ces dépôts en voie de formation , nous nous trouvons à peu près dans le cas d'une personne, voyant une carrière de laquelle on tire des pierres de taille expédiées au loin, et qui voudrait se représenter la forme de l'édifice à construire. Notre position , comme habitants de la terre-ferme est d'autant plus désavantageuse sous ce point de vue , que l'eau forme environ les trois quarts de la surface du globe. Cependant c'est au fond des mers que se fait le travail le plus important de la nature physique, et il nous faut tâcher d'y descendre.

Sous forme de gravier , de sable et surtout de limon , les rivières et les fleuves charrient le produit de la dégradation des continents et le répandent en couches sensiblement horizontales au fond des bassins, tant d'eau douce que d'eau salée. La quantité de ces dépôts , malheureusement cachés à nos regards, peut s'évaluer approximativement, par des observations convenables sur les cours d'eau. Le Gange, par exemple, charrie annuellement à la mer 6,368 millions pieds cubes de matière solide , équivalant à 60 fois la masse de la grande pyramide d'Egypte. Si le charriage du Gange se répand d'une manière uniforme au fond du golfe de Bengale , c'est-à-dire sur une étendue environ comme celle de la France , il faudra

mille ans pour former une couche d'un pied d'épaisseur ; mais aussi cela ferait en dix mille siècles , soit en un million d'années, un massif de couches de mille pieds d'épaisseur.

Outre le limon, les courants emportent des débris végétaux et animaux de tout genre , tant aquatiques que terrestres , et des restes de l'homme, avec des produits de son industrie. Tout cela finit par aller au fond des eaux , où c'est au fur et à mesure enterré dans les couches en voie de formation.

Or, le limon se tasse graduellement , laissant l'eau qui est plus légère, se dégager, en même temps une action chimique lente produit l'agglutination des parties terreuses ou inorganiques et la pétrification des débris organiques. Il se forme ainsi sur notre globe de nouvelles masses solides , par la destruction de parties préexistantes.

Les volcans et les tremblements de terre trahissent l'existence de forces plus ou moins dormantes , mais qui ont souvent, dans les âges passés de notre monde , mis à sec le fond de la mer, en le plissant , le déchirant et le disloquant , et en formant ainsi les chaînes de montagnes. Si le phénomène se reproduisait un jour, et il y a de fortes raisons pour présumer que cela arrivera tôt ou tard, on verrait alors, surtout le long des déchirures, un système de nouvelles couches en superposition régulière. Dans les plus inférieures on trouverait, outre des restes pétrifiés , soit des *fossiles* d'animaux et de végétaux marins , des ossements de bêtes fauves et quelques débris humains. En suivant la série ascendante des couches, les restes d'animaux sauvages diminueraient considérablement, tandis que les ossements humains et ceux d'animaux domestiques deviendraient plus nombreux. La suite des produits de l'industrie humaine serait surtout curieuse. Si l'on avait affaire au domaine des dépôts du Rhône , par exemple, on trouverait d'abord des haches, des pointes de lance et de flèche et d'autres objets en pierre et en os. En montant dans la série des couches superposées , on verrait ensuite des instruments et des armes en bronze, tandis que, plus haut seulement, apparaîtrait le fer (converti en rouille). Plus haut

encore commencerait la série des monnaies, d'abord les monnaies grecques de Marseille et leurs imitations gauloises, puis les monnaies romaines, en dernier lieu les monnaies françaises. Chaque couche fournirait de nouvelles monnaies remplaçant les anciennes. A force d'observations multipliées et de bonnes collections, on arriverait à refaire l'histoire des populations du bassin hydrographique du Rhône actuel. Sous certains rapports cette histoire demeurerait assez incomplète, mais, pour les premiers temps de l'occupation humaine, elle serait bien supérieure à ce que nos livres contiennent là-dessus. En tous cas ces données seraient autrement certaines que celles des traditions ou même des écrits servant à composer l'histoire ordinaire.

On voit donc, qu'en vertu des opérations lentes, mais constantes de la nature, l'histoire de l'époque actuelle s'enregistre d'elle-même sur d'immenses feuilles en pierre, couchées les unes sur les autres dans l'ordre chronologique le plus parfait. Or, ces annales de notre globe ont nécessairement commencé à se composer, dès qu'il y a eu des mers dans lesquelles se formaient des dépôts, et la charpente des continents nous en présente des volumes plus ou moins dépareillés et mutilés, dont l'étude, développant l'histoire de la terre, constitue

LA GÉOLOGIE.

Pendant les âges immenses qui ont précédé l'apparition de l'homme sur la terre, apparition ne paraissant dater que d'hier, il n'a point existé des êtres intelligents, bâtissant des maisons, fabriquant des objets d'art ou frappant des monnaies. Mais les animaux et les végétaux de ces époques ont laissé, en guise de médailles, leurs débris organiques, surtout leurs parties dures. C'est ainsi que l'on découvre, enfouis dans le roc, le plus souvent pétrifiés, parfois aussi, conservés plus ou moins parfaitement, même avec un reste de couleur, — des coquilles marines de toute espèce, des coraux, des oursins, des crustacés, puis des débris d'autres animaux aquatiques,

tels que des crocodiles et surtout des poissons, dont on trouvel les écailles, le squelette, les dents, jusqu'aux excréments très reconnaissables, enroulés en spirale, par le mouvement giratoire des intestins. Les terres-fermes et les eaux douces ont fourni des coquillages correspondants, des ossements et surtout des dents de mammifères et de reptiles, quelquefois des insectes très bien conservés, rarement des oiseaux, puis une abondance de produits du règne végétal, comme du bois fossile, de la résine (l'ambre), des empreintes de feuilles, des fruits et même des fleurs. Enfin, il n'y a pas jusqu'aux empreintes de pas d'animaux sur ce qui était une fois du limon au bord de la mer, qui ne nous soient parvenus.

Les espèces animales et végétales anciennes étaient différentes de celles qui vivent aujourd'hui, mais organisées sur le même plan, d'après les mêmes principes que les espèces vivantes, ce qui permet d'en faire une étude comparée, et de reconstruire plus ou moins complètement l'animal, quand on n'en trouve qu'un débris. Après avoir reconstruit les individus, on déduit de leur ensemble les circonstances physiques, telles que la profondeur et l'étendue des mers anciennes, la nature fluviatile ou marine des dépôts et les climats. De plus : non-seulement la création organique ancienne était toute différente de la nôtre, mais elle différait encore à chaque époque successive, changeant continuellement dans le cours des temps. En suivant la série ascendante des dépôts, nous voyons dans chaque nouveau système de couches, soit dans chaque nouvelle *formation* ou *terrain*, apparaître de nouvelles espèces et disparaître les anciennes. Les fossiles et les restes organiques du passé, caractérisant ainsi chaque terrain, ils représentent de vraies *médailles de la création*; et CUVIER qui a enseigné à les étudier, en développant la méthode comparée, a très bien dit: « Le géologue est un antiquaire d'un nouvel ordre. »

Nos considérations ont jusqu'ici roulé sur les formations par voie de sédiment aqueux, dites *neptuniennes*, et toujours plus ou moins disposées en couches, c'est-à-dire stratifiées.

Elles sont de première importance en géologie, non-seulement comme fournissant, par leurs restes organiques le plus de données sur l'histoire de la terre, mais aussi comme formant la majeure partie de la surface solide du globe. On pourrait presque dire que si l'homme est fait de poussière, les montagnes sont faites de boue.

Il se produit aussi des roches sans l'intervention de l'eau. Les éruptions volcaniques donnent lieu à des épanchements de matière en fusion, les laves, provenant évidemment de grandes profondeurs, et qui ne sont généralement pas stratifiées. Elles se distinguent en outre par l'absence complète de fossiles et par la présence de substances minérales cristallisées. Les masses produites de cette manière sont parfois très considérables. Ainsi une seule éruption du Skaptar-Jokul, en Islande, celle qui fit périr, en 1783, 9000 âmes, produisit deux coulées de lave, l'une de 20 et l'autre de 35 lieues de longueur, la première sur 2 $\frac{1}{2}$ et la seconde sur 4 à 5 lieues de largeur, chacune atteignant une profondeur ordinaire de 100 pieds, sur certains points de près de 600 pieds.

Des phénomènes de ce genre ont eu lieu, depuis des époques très reculées, et l'ensemble de leurs produits constitue les *formations plutoniques*, comprenant celles qu'on appelle plus spécialement volcaniques. Elles sont moins développées que les terrains stratifiés, mais elles comptent cependant, pour leur part, dans la composition de l'écorce du globe.

Enfin, il est une classe de roches, stratifiées comme les formations neptuniennes, mais cristallines et dénuées de fossiles, comme les roches plutoniques. On les nomme souvent *roches métamorphiques*, parce qu'il y a des raisons pour les supposer le produit d'une transformation, d'une métamorphose de dépôts sédimentaires ordinaires. Il est plus prudent de les appeler tout simplement *schistes cristallins*, leur origine étant encore enveloppée de ténèbres. Ces roches sont en général les plus anciennes que nous voyons contribuer à former la charpente des continents, et elles y entrent aussi pour une part assez notable.

Ces trois ordres de roches et de formations, — neptuniennes, plutoniques et les schistes cristallins, — forment tout ce qui nous est connu de l'écorce du globe, et leur étude, tant pour ce qui concerne le passé, que pour ce qui continue à se former encore actuellement, constitue l'enseignement de la géologie.

NOTICE

sur le dépôt de schistes bitumineux à poissons de Froide-Fontaine (Haut-Rhin),

par MM. MUSTON & PARISOT.

Le chiste bitumineux à poissons est assez répandu dans le département du Haut-Rhin. M. Kœchlin-Schlumberger, l'éminent géologue de Mulhouse, l'a reconnu dans une ancienne carrière entre Habsheim et Rixheim ; sur la rive droite de la vallée de Landser ; à Niedermagstatt ; et à Bouxwiller, près de Ferrette ; mais nulle part il n'offre un développement aussi considérable que dans la localité de Froide-Fontaine que nous avons explorée.

Le dépôt de Froide-Fontaine est situé dans la partie sud du département du Haut-Rhin, dans cette région où viennent finir les terrains jurassiques, dont les derniers étages virgulien et ptérocérien, en s'abaissant vers la plaine d'Alsace, sont recouverts par la molasse et le diluvium vosgien. Ce dépôt s'étend sur une longueur de huit kilomètres du nord-est-est au sud-ouest et présente un kilomètre et demi de largeur. Le canal du Rhin à la Saône le traverse dans toute son étendue et le divise en deux parties à peu près égales. La petite rivière de St-Nicolas, appelée la Bourbeuse par les gens du pays, serpente dans la vallée en se dirigeant vers l'Allan avec laquelle elle confond ses eaux. Notre bassin schisteux comprend

les territoires des communes d'Echères, Brebotte, Charmois, Froide-Fontaine et Bourogne. Il est entouré à l'ouest et à l'est par des collines tertiaires ; au nord il s'ouvre vers la plaine d'Alsace ; au sud, la vallée rétrécie ne livre passage qu'aux eaux de l'Allaine.

A Froide-Fontaine le terrain exploité se présente de la manière suivante : on trouve d'abord une couche de diluvium sans cailloux roulés et dont l'épaisseur varie d'un à plusieurs mètres ; au-dessous sont des marnes bleues, à la partie inférieure desquelles on trouve des couches argilo-calcaires que l'on détache par plaques. Quand on les retire de dessous terre, ces plaques sont humides, pâteuses, d'une couleur bleue foncée, presque noire, mais, exposées pendant quelque temps à l'air, elles se dessèchent rapidement, deviennent grisâtres, se séparent en feuillets et finissent par tomber en poussière. C'est sur les feuillets que l'on trouve les empreintes de végétaux et d'animaux. Ces schistes ont une odeur assez forte, bitumineuse ; ils font effervescence par les acides. Les paysans du pays s'en servent comme engrais pour amender leurs terres ; ils nous ont assuré qu'une couche suffisait pour fertiliser pendant quatre ans leurs prairies. Ce dépôt présente une grande épaisseur ; d'après les puits que l'on a creusés, il aurait plus de 10 mètres de profondeur. L'eau de ces puits n'est pas potable, on ne peut s'en servir que pour les usages domestiques.

Nous pensons que le dépôt de Froide-Fontaine doit appartenir à la fin de l'époque tertiaire. Il a sa place au-dessus de la molasse et même des puddingues qui la recouvrent.

M. Kœchlin-Schlumberger le regarde comme étant le même que ceux de Niedermagstatt, de Bouxwiller, etc.

« Plusieurs genres de poissons, nous écrit-il, dont les espèces ont été trouvées dans ce terrain, vivent encore aujourd'hui dans la mer, ce terrain est donc marin et non d'eau douce. Cette induction est pleinement confirmée par des plantes franchement marines que j'ai rencontrées dans le

» dépôt de Niedermagstatt et qui sont : *Ceramites Kœchlini*,
» Heer. et *Fucoides multifidus*, Brongt. »

Nous avons communiqué à M. Kœchlin-Schlumberger les fossiles que nous avons trouvés à Froide-Fontaine, et voici sa réponse au sujet des empreintes de poissons :

« Les restes de poissons ne sont généralement pas assez bien conservés pour être déterminés , peut-être cela tient-il aussi à ce que ce sont probablement des espèces nouvelles et qu'il n'y a aujourd'hui, après le départ de M. Agassiz et la mort de M. Heckel , aucun paléontologue en Europe qui ait une connaissance approfondie des poissons fossiles et qui puisse les déterminer même dans un état incomplet.

» Deux espèces cependant font exception et sont déterminées. Ce sont : *Amphysile Henrichii*, Heckel. et *Metella longimana*, Heckel., les deux figurés et décrits par ce dernier dans les *Denkschriften der Kaiserlichen Académie der Wissenschaften*, la 1^{re} figurée tab. 20, fig. 1 et 2 ; la seconde, tab. 25.

» La première de ces espèces est curieuse par sa forme et par sa rareté, ailleurs que dans le département du Haut-Rhin. On l'a trouvée une seule fois au Montebolla , mais l'exemplaire est perdu et il n'en reste qu'une mauvaise figure. Les exemplaires qui ont servi à la description de Heckel viennent d'un puits de mine en Galicie, à 50 pieds au-dessous du sol. »

Cette *Amphysile Henrichii*, si rare jusqu'à présent, est abondante dans notre dépôt de Froide-Fontaine , auquel nous pourrions donner le nom de station à *amphysile Henrichii*, pour le bien caractériser aux yeux des géologues.

Nous y avons trouvé plusieurs autres empreintes indéterminées , appartenant à des poissons de petite et de grande taille. Les arêtes, les écailles, les vertèbres, les dents de poissons y abondent.

La plupart des écailles éparses sur les plaques paraissent appartenir au *Metella longimana*, Heckel. Parmi les dents que nous avons trouvées, plusieurs sont des dents de requins fort

belles, probablement de l'*Otodus obliquus*, Agass. et du *Lamna elegans*, Agass.

Nous signalerons comme très curieuses des plaques couvertes de foraminifères qui nous paraissent appartenir au genre *Clavulina corrugata* de Deshayes.

Outre les empreintes de poissons, on trouve sur les plaques des coquilles de *Cyrena* et des plantes.

Parmi les plantes, nous avons recueilli beaucoup de feuilles de monocotylédonées; des tiges végétales transformées en lignite; des feuilles de palmier, etc.

Du reste, ce dépôt de schistes bitumineux n'a encore été exploité par les habitants que sur de très petites étendues, près de Froide-Fontaine et de Charmois; tout nous fait donc espérer que si des travaux plus considérables sont entrepris, nous trouverons encore des pièces intéressantes pour la paléontologie.



RAPPORT SUR LES BEAUX-ARTS EN SUISSE EN 1862,

par M. R. D'EFFINGER, de Wildegg.

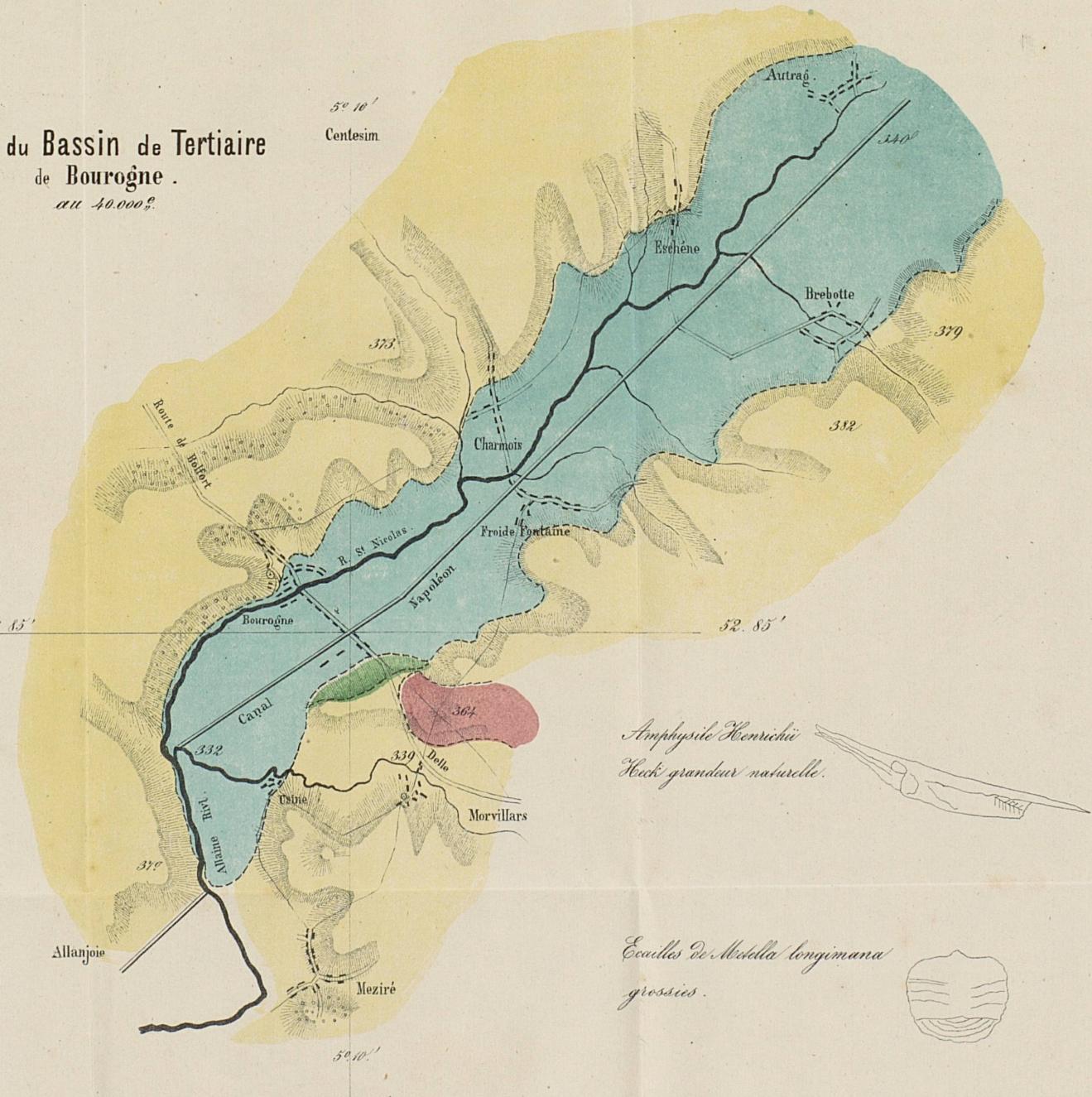
Messieurs,

Quelques membres de votre Société m'ont exprimé la demande de faire à cette assemblée un rapport succinct sur l'état des beaux-arts en Suisse et sur le succès de nos artistes à l'étranger. Quoique je sente que votre temps doit être très précieux et qu'il est peut-être indiscret qu'un membre honoraire prenne la parole, je ne puis cependant résister à la tentation de vous adresser quelques mots, ne fusse que pour m'assurer l'appui de cette Société distinguée pour le but que je me propose et qui consiste à relever, autant que mes faibles moyens de persuasion me le permettent, l'importance des

Carte du Bassin de Tertiaire
de Bourgogne.

au 1 : 40.000^e.

Molasse	
Tertiaire	{
Pondingne	
Calcaire d'eau douce avec planorbes et lymnes	
Schistes à poissons	
Jurassique (Pterocerien)	



Ecaillles de *Matella longimana*
grossies.



beaux-arts aux yeux de nos populations. Nous ne devons pas nous dissimuler que, malgré un réveil incontestable, les deux parties de notre beau pays de Berne ont encore besoin d'un certain stimulant pour se mettre sous le rapport de la culture des beaux-arts au niveau des autres cantons de la Suisse. Rarement on trouve un nom bernois parmi les coryphées de l'art. Je sais bien que nous rencontrons de louables exceptions; que les Jurassiens peuvent se glorifier du beau talent de leur graveur Pelée, du génie vraiment artistique que M. Carraz déploie dans l'ornementation de ses meubles qui viennent de lui valoir une médaille à l'exposition de Londres; que l'ancien canton a donné le jour à un des plus beaux talents de l'époque, à M. Anker d'Anet, dont nous venons d'admirer au musée de Neuchâtel la *Prière de l'après-dînée*; que les sculptures en bois de quelques artistes oberlandais ont été distinguées à l'exposition de Londres, et qu'il est sorti des ateliers de MM. Stantz et Muller, de Berne, des vitraux peints qui ont trouvé leur chemin jusqu'au Japon et jusqu'en Australie. Mais on remarque avec quelque peine que, dans la section de l'exposition internationale de Londres spécialement destinée aux beaux-arts (les sculptures en bois étant rangées parmi les objets industriels), Berne n'aït envoyé que quelques ouvrages d'un défunt, deux aquarelles de feu M. Juillerat, tandis que la ville seule de Genève a eu plus de vingt exposants, parmi lesquels des Calame, des Diday, et que les cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Lucerne étaient dignement représentés. Nous rencontrons, il est vrai, dans le catalogue, le nom d'un M. Imer; serait-il ressortissant de la Neuveville? dans ce cas, nous rétracterons volontiers notre assertion.

En général, l'exposition de Londres a donné une idée très imparfaite de l'état des beaux-arts en Suisse. Il y avait, en premier lieu, deux salles contenant les tableaux suisses, l'une dans l'édifice principal, l'autre dans l'annexe, ce qui ne permettait pas d'embrasser toute la collection d'un seul coup d'œil. En second lieu, quelques-uns de nos premiers artistes

suisse n'avaient pas exposé ; nous n'y avons vu ni des Kohler, ni des Girardet, ni des Vautier, ni des Robert.

Si le prince royal de Prusse n'avait eu l'obligeance d'envoyer depuis Berlin au palais de l'exposition la *Halte de chasseurs de chamois*, par M. Albert de Meuron, il n'y aurait pas eu une seule composition de figures d'une certaine importance, car les tableaux de genre du peintre soleurois Buchser, portant le cachet de la peinture espagnole, avaient plutôt le caractère d'ébauches spirituelles que de tableaux finis, et les charmantes scènes de mœurs de M. Van Muyden se perdaient presque dans la profusion des paysages qui distinguaient surtout notre exposition, et dont quelques-uns étaient très beaux. Plusieurs artistes suisses de talent figuraient dans les nationalités étrangères. Charles Gleyre, entre autres, a expédié avec les envois de France ses *Illusions perdues*, toile qu'on estime être une des perles de l'exposition ; les frères Tschaggeny, Neuchâtelois d'origine, ont pris rang parmi les peintres belges, et les statuaires Vela et Imhof parmi les sculpteurs italiens. Une statue en marbre de feu M. Pradier, Genevois de naissance, a trouvé place parmi les sculptures françaises. La Suisse, dans la place qui lui était assignée, n'a exposé, en fait d'ouvrages plastiques, que quelques bustes en plâtre et en marbre, et un chambranle et dessus de cheminée ornémenté par le sculpteur tessinois Rossi. Les visiteurs qui voyaient ces pauvres échantillons, ne se seraient jamais douté que nous possédions quelques sculpteurs de premier ordre. Quant aux tableaux historiques, ils ont fait entièrement défaut. Je sais qu'il n'en existe pas beaucoup en Suisse ; cependant si nous avions, à l'instar de la France et de la Belgique, mis à contribution nos musées, il n'y aurait pas eu un manque complet. Nos artistes ont été obligés d'agir par eux-mêmes, d'envoyer des ouvrages préparés pour la vente, ce qui donnait à notre exposition suisse un peu le caractère d'un bazar.

Vous voyez, Messieurs, qu'il y a encore quelque chose à faire pour la réputation artistique de notre pays, et en particulier de notre canton. M. J. Tschudy, dans un nouvel

itinéraire qu'il vient de publier cette année, cite comme peintres bernois MM. König, Wyss et les deux Lory, artistes qui reposent depuis vingt ans dans la tombe. C'est un puissant appel à la génération actuelle de faire en sorte que, dans une nouvelle édition de son ouvrage, l'auteur ne soit plus obligé d'évoquer les ombres des trépassés. Un artiste qui faisait honneur à notre canton et qu'Horace Vernet, qui l'a rencontré à Hyères, a su apprécier, M. Simon, de Berne, vient de succomber à une maladie de poitrine.

Nous n'avons malheureusement pas chez nous des particuliers d'un goût assez prononcé et d'une fortune assez large pour faire de grandes dépenses dans les arts, comme nous en connaissons un à Schaffhouse, qui à lui seul vient de commander trois grands tableaux à des peintres éminents, et deux statues en marbre à deux de nos meilleurs statuaires.

Nous n'avons pas, sans en excepter la capitale, des populations citadines tellement pénétrées du sentiment des beaux-arts, qu'elles s'imposent, pour y satisfaire, de grands sacrifices pécuniaires, comme Aarau, ville guère plus importante que Bienne, qui vient d'acheter à la dernière exposition des objets d'art pour 6,000 fr., ou comme Winterthur, se disposer, non content d'avoir orné la nouvelle maison d'école de belles statues, d'ériger à la mémoire de M. Furrer, ancien président du Conseil fédéral, un monument splendide, où deux statues de femmes, la Justice et la Liberté, poseront une couronne de laurier sur le buste du défunt. Nous ne possédons pas l'opulence des Bâlois, qui décorent leurs demeures avec des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture ; nous n'avons pas l'élan patriotique des Neuchâtelois, qui, en moins de rien, réunissent par souscription particulière une somme suffisante pour ériger en face de leur intéressant musée de peinture un édifice destiné à renfermer deux grandes salles d'exposition et deux salles pour une collection de plâtres.

Mais si nous n'avons pas tous ces avantages, nous en possédons un qu'aucun autre canton de la Suisse ne peut nous disputer, celui des masses, puisque l'Etat de Berne contient

une population qui approche d'un demi-million. Si ses habitants sont en général plus adonnés aux soins de l'agriculture et aux occupations pratiques qu'à des besoins purement intellectuels, il doit pourtant se trouver dans le nombre beaucoup d'hommes d'élite qui, au-dessus des besoins de la vie matérielle, peuvent s'élever à de plus hautes aspirations. Il s'agit de les trouver et de réunir leurs efforts, qui bientôt rendront à notre canton, dans le domaine de l'art, le rang qui lui est dû en raison de sa grandeur, de son étendue, et je dirai de son passé, qui fournit de si beaux sujets à la peinture historique.

Tel est le but que la Société des beaux-arts se propose, et si, jusqu'à présent, elle est encore fort loin d'y atteindre, il faut se rappeler qu'elle est de nouvelle création et que, pour grandir, il lui faut le concours incessant et soutenu des amis des arts.

L'année prochaine, il se présentera à elle une excellente occasion pour se rendre utile et pour bien mériter de la patrie.

Il était, il y a déjà quelque temps, question d'élever sur le champ de bataille de Neuenegg un obélisque en commémoration de la mort glorieuse que les soldats suisses y ont trouvée en combattant l'invasion étrangère ; ce monument ne devait porter qu'une simple inscription. Dès que le sculpteur Dorer, Argovien de naissance, mais établi à Dresde, en eut connaissance, il a offert de composer, sans rémunération, des modèles de bas-reliefs pour orner le socle de cet obélisque. Voulant faire honneur à une offre aussi généreuse et désirant donner plus d'intérêt à ce mausolée, on s'est décidé d'entrer dans les vues de l'artiste, et on tâchera de réunir les sommes nécessaires pour l'ériger sous cette forme nouvelle. Notre Société ne pourra refuser de répondre pour sa part à cet appel patriotique. Cette année, le nombre des expositions suisses s'est élevé à quatre. Il y avait d'abord celle de Londres, dont je viens de vous parler, l'exposition de Neuchâtel, celle des villes de la Suisse occidentale et celle de Zurich, consistant

en gravures et dessins. Nous avons eu soin d'envoyer à cette dernière une belle gravure de M. Pelée, reproduction d'un tableau de Paul Delaroche.

Contrairement à mon intention, cet aperçu commence à devenir long, je n'ose donc m'étendre davantage sur un sujet qui est presque inépuisable. Je vous dirai encore que M. Ulrich, de Zurich, vient de vendre à Sa Majesté le roi de Wurtemberg un de ses beaux paysages, et que M. Weber, de Bâle, a eu un grand succès avec sa gravure de l'impératrice Eugénie, d'après Winterhalter. En présentant la première épreuve de cette gravure à Sa Majesté, elle en a eu une si grande satisfaction, qu'elle y a apposé de suite son nom d'Eugénie. La première série des épreuves porte le *fac simile* de sa signature.

Je terminerai ma notice par un article tiré du *Journal de Genève*, qui prouve jusqu'à quelle hauteur nos artistes suisses peuvent s'élever. Le correspondant de Paris s'exprime ainsi : « On parle beaucoup, dans le monde des artistes, d'un tableau que termine dans ce moment M. Gleyre, son *Hercule aux pieds d'Omphale*, auquel il n'a pour ainsi dire cessé de travailler depuis trois ou quatre ans. J'apprends dans ce moment que M. Gleyre vient de vendre, pour la somme de 18,000 fr., cette magnifique toile à MM. Goupil, qui se proposent de la faire graver. »
